



# reva

Renouvellement Villariès-Albi

## DOSSIER

# CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU GAZIER RÉGIONAL ENTRE VILLARIÈS ET ALBI

P. 4

LE PROJET OBJET DE LA CONCERTATION / P.6

LES MODALITÉS DE CONCERTATION / P.14

## PARTIE 1

### LE RÉSEAU GAZIER RÉGIONAL : DE 1974 À NOS JOURS

P. 22

1.1 / LES DIFFÉRENTES PHASES DE CRÉATION  
DU RÉSEAU GAZIER RÉGIONAL DEPUIS 1974 / P.23

1.2 / LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU AUJOURD'HUI / P.26

1.3 / NOS INSPECTIONS RÉGLEMENTAIRES À L'ORIGINE DU PROJET  
DE RENOUVELLEMENT VILLARIÈS-ALBI / P.28

1.4 / LES OBJECTIFS DU PROJET ET LES BÉNÉFICES ATTENDUS / P.30

## PARTIE 2

### LES SOLUTIONS TECHNIQUES ENVISAGEABLES

P. 32

2.1 / QUE POURRAIT-IL SE PASSER EN L'ABSENCE DE PROJET ? / P.33

2.2 / LES DIFFÉRENTES ALTERNATIVES ETUDIÉES :  
LEURS AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS / P.35

## PARTIE 3

### RENOUVELER LE RÉSEAU : OÙ, QUAND, COMMENT ?

P. 38

3.1 / COMMENT LE COULOIR DE PASSAGE A-T-IL ÉTÉ IDENTIFIÉ ? / P.39

3.2 / QUAND LE PROJET SERAIT-IL RÉALISÉ ? / P.50

3.3 / LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET / P.52

3.4 / COMMENT SE DÉROULERAIENT LES TRAVAUX ? / P.56

## PARTIE 4

### LES EFFETS POTENTIELS ET LES ENGAGEMENTS DE TERÉGA

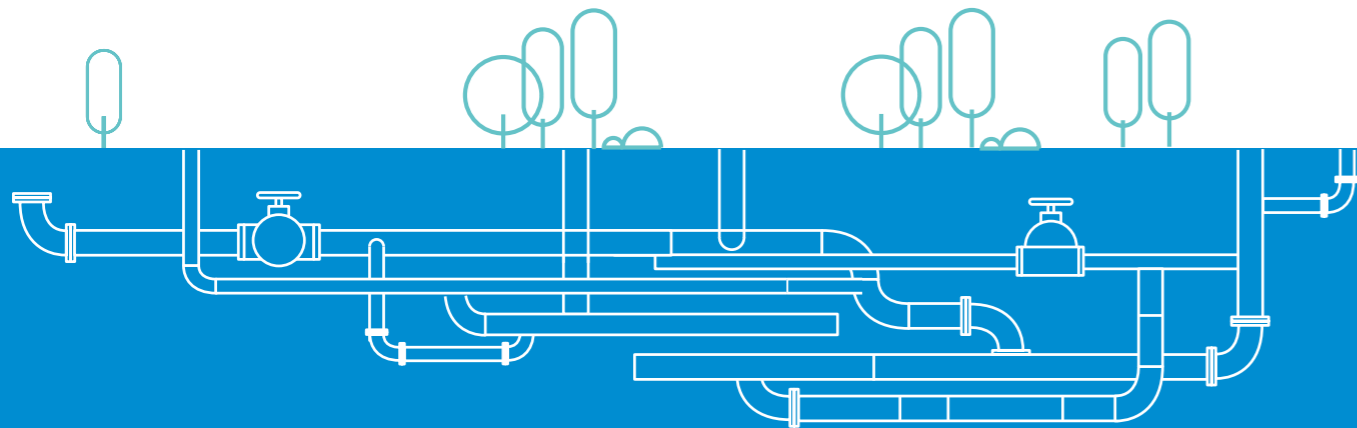
P. 60

4.1 / QUELS POURRAIENT ÊTRE LES EFFETS DU PROJET ? / P.61

4.2 / LES ENGAGEMENTS DE TERÉGA / P.72

# LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU GAZIER RÉGIONAL ENTRE VILLARIÈS ET ALBI

La concertation sur le projet de renouvellement du réseau gazier entre Villariès (31) et Albi (81) se déroule du 31 janvier au 6 mars 2022 (minuit). Ce dossier a été conçu afin de vous permettre de prendre connaissance du projet ainsi que des modalités de participation qui vous sont proposées. Toutes vos questions, remarques, avis, propositions... sont les bienvenus et contribueront à la conception d'un projet utile et adapté au territoire dans lequel il doit s'inscrire.



## LE PROJET OBJET DE LA CONCERTATION



## UN RÉSEAU GAZIER VIEUX DE PRESQUE 50 ANS

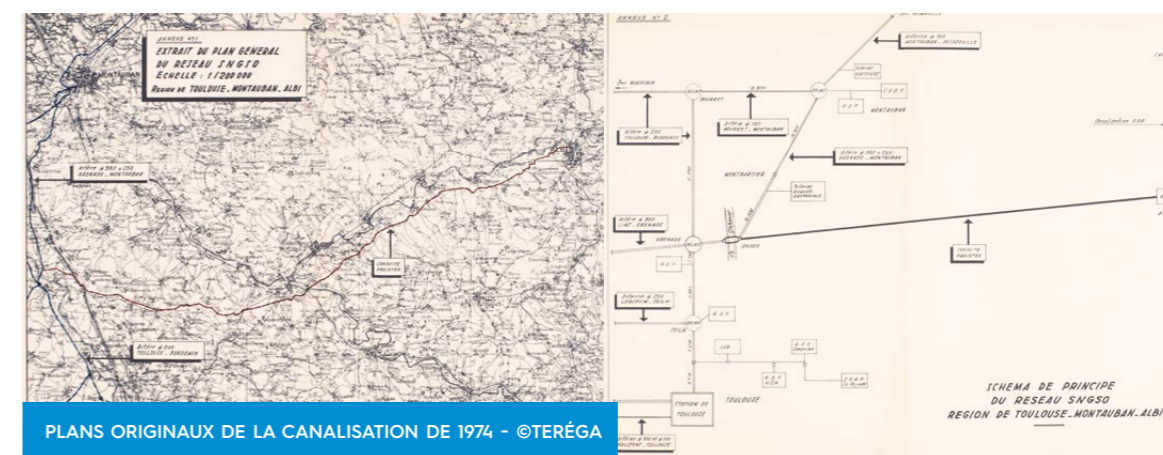
L'est de la Haute-Garonne et le département du Tarn sont desservis en gaz naturel depuis les années 70 par le biais du **réseau régional de transport géré par Teréga**.

La canalisation construite en 1974 entre Villariès (31) et Albi (81) - objet de la concertation - alimente :

- **14 distributions publiques de gaz** (postes GRDF et régies), dont dépendent **33 communes** et environ **26 000 foyers**.

• **7 entreprises industrielles** (Sud Graphie, Sethelec Weishardt, Eternit France, VOA Verrerie d'Albi, Acier et Énergies du Tarn, Les Forges du Saut du Tarn, Lhoist France).

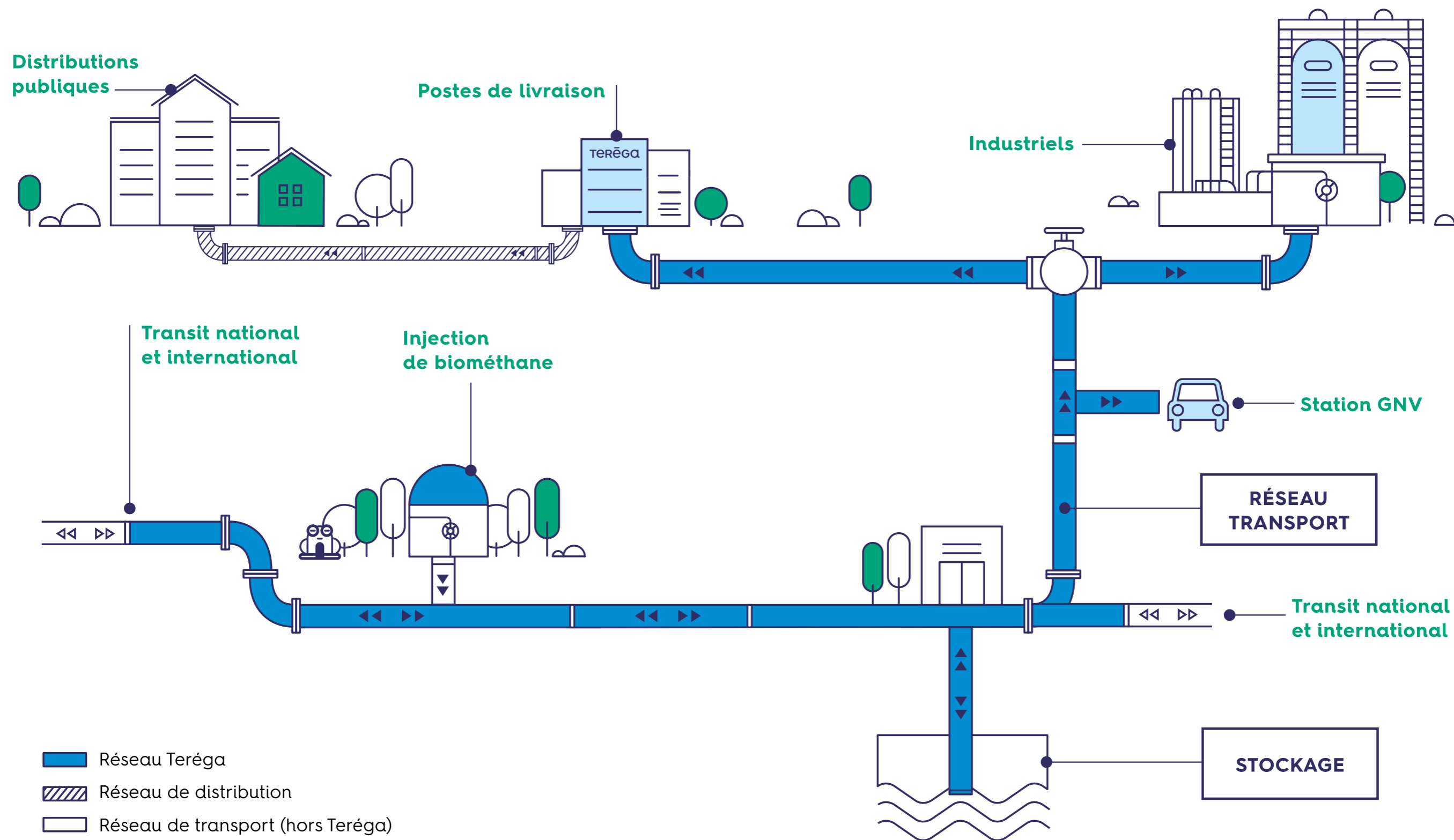
Les antennes gazières de St-Juéry, Carmaux, Graulhet et enfin Lavaur sont venues s'y raccorder progressivement entre 1977 et 2003.



### À PROPOS DE TERÉGA : MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET

Implantée dans le Grand Sud-Ouest, carrefour des grands flux gaziers européens, Teréga intervient depuis **plus de 75 ans** dans le développement et l'exploitation d'infrastructures de transport et de stockage de gaz. Teréga gère directement plus de **5 000 km de canalisations** ainsi que deux stockages souterrains représentant respectivement **16% du réseau de transport de gaz français** et **26% des capacités de stockage nationales**. Teréga conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. L'entreprise, dont le siège est basé à Pau, compte plus de **660 collaborateurs**.

# LE FONCTIONNEMENT DE LA CHAÎNE GAZIÈRE ET LE RÔLE DU RÉSEAU DE TERÉGA



## POURQUOI RENOUVELER LE RÉSEAU MAINTENANT ?

Âgée de bientôt 50 ans, cette canalisation fait l'objet d'un suivi permanent (24h/24 et 7j/7) tout comme l'ensemble du réseau gazier. Tous les 10 ans, des inspections approfondies sont également réalisées.

Des problèmes de corrosion ont ainsi été détectés à l'occasion d'une inspection décennale. Ils s'expliquent par un défaut au niveau du revêtement qui protège la canalisation. Si rien n'est fait, à l'horizon 2030, la canalisation pourrait ne plus répondre aux conditions de sécurité et devrait être arrêtée.

**La sécurité étant la priorité absolue de**

**Teréga, ses équipes envisagent aujourd'hui le renouvellement intégral de l'ouvrage.** Cette solution permettra une mise aux normes actuelles du réseau en tenant compte des évolutions survenues depuis 5 décennies (urbanisation, environnement...) et des perspectives d'avenir (accueil des gaz renouvelables). L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de maintenir la qualité et la sécurité d'approvisionnement en gaz du territoire. En effet, de par sa situation géographique en « antenne » (c'est à dire en « bout de réseau »), la canalisation actuelle est la seule à pouvoir assurer la desserte gazière entre Villariès et Albi.



USAGÉ DU GAZ NATUREL - ©ADOBE STOCK



## COMMENT RENOUVELER LE RÉSEAU ?

### LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet envisagé consisterait à **construire une nouvelle canalisation enterrée de 68 km de long entre Villariès et Albi.** En complément, **7 postes dits « de sectionnement »** seraient positionnés en surface tous les 10 à 20 km pour permettre d'isoler les différents tronçons de la canalisation dans le cadre d'opérations de maintenance. Enfin, **5 km de canalisations secondaires** devraient également être construits afin de raccorder les distributions publiques (c'est-à-dire les postes de livraison de GRDF et les régies) et les industries.

**Une fois la nouvelle canalisation mise en service, l'ancienne serait mise à l'arrêt suivant les préconisations et règles techniques en vigueur :** elle serait entièrement vidée de son gaz et sécurisée.

Dès sa mise en service, le réseau renouvelé entre Villariès et Albi transporterait du gaz naturel, mais aussi une part de biométhane issu notamment de la valorisation des déchets, accompagnant ainsi la dynamique de transition énergétique du territoire. La mise à l'arrêt de la canalisation actuelle offrirait elle aussi diverses opportunités. Celle-ci pourrait être rétrocédée aux collectivités ou aux exploitants agricoles intéressés, afin que ces derniers l'utilisent comme fourreau pour y faire passer leurs propres réseaux (eau potable, irrigation ...). Des terrains proches des zones urbanisées depuis la création de l'ouvrage en 1974 seraient libérés pour permettre la création de nouveaux aménagements et d'équipements (extension de zones d'activités, construction de logements, agrandissement de base de loisirs...).

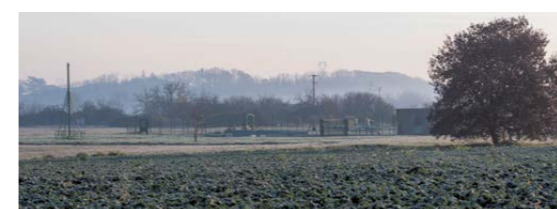
## LES BÉNÉFICES ATTENDUS

La raison d'être du projet est de garantir la sécurité, la fiabilité et la qualité de l'alimentation en gaz du territoire pour les décennies à venir. Il profiterait tant aux foyers raccordés (26000), qu'aux entreprises industrielles qui jouent un rôle clé dans le tissu économique.

Le montant des travaux, estimé à environ 70 M€, serait intégralement pris en charge par Teréga, sans aucune participation de la part des collectivités locales. Près de 15 M€, soit 20% de l'investissement total, seraient réinjectés dans l'économie locale dans le cadre du chantier (sous-traitance, hôtellerie-restauration, location de matériel, ...).

Les appels d'offres de Teréga intègrent en outre des clauses d'insertion et de recours à la main-d'œuvre locale de façon à maximiser les retombées du projet en termes d'emploi.

De leur côté, les propriétaires des parcelles traversées recevraient une indemnité de servitude, tout en conservant la pleine propriété et la jouissance de leur terrain. Les exploitants se verraient également indemnisés sur la base d'un barème établi avec les Chambres d'agriculture pour compenser l'immobilisation d'une partie de leurs terres durant les travaux. La remise en état des terrains à l'identique serait assurée par Teréga pour faciliter une reprise rapide des cultures.



CANALISATION TERÉGA VILLARIÈS-ALBI EXISTANTE - ©TERÉGA

### UN TRACÉ QUI S'INSCRIRAIT DANS LE COULOIR PRÉFÉRENTIEL DE 100 M

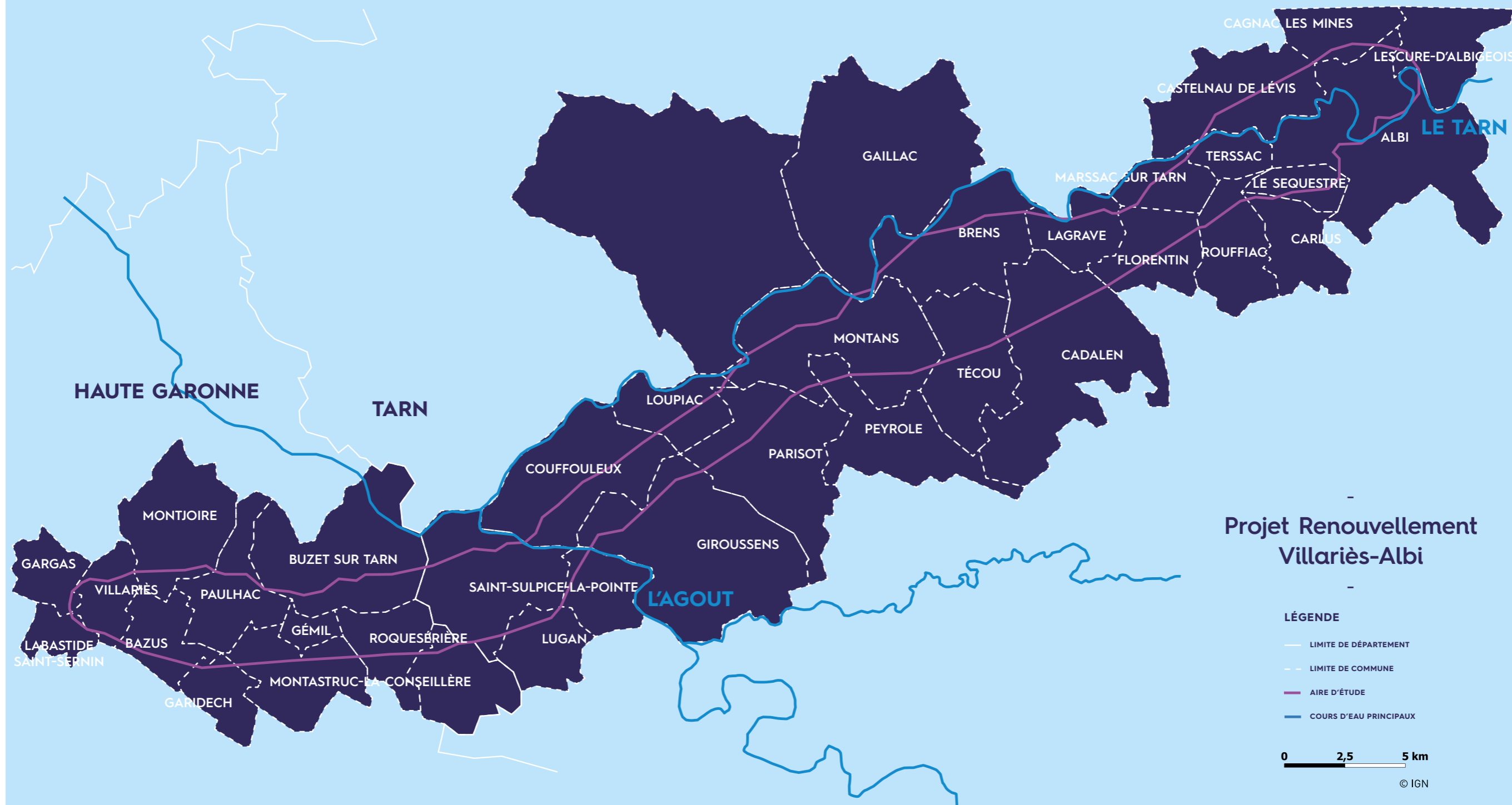
À ce stade des études, Teréga a identifié un couloir préférentiel de passage d'environ 100 mètres de large qui tient compte des enjeux urbains, environnementaux, techniques et sociétaux **en s'éloignant des zones les plus sensibles.** Ce couloir s'appuie - à chaque fois que cela est possible - sur le tracé de l'autoroute et de la canalisation existante dans une **logique de regroupement des infrastructures.**

Il traverserait les communes suivantes (par ordre alphabétique) : Albi, Bazus, Brens, Buzet-sur-Tarn, Cagnac-les-Mines, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Coufouleux, Florentin, Gémil, Giroussens, Lagrave, Loupiac, Marssac-sur-Tarn, Montans, Montjoire, Parisot, Paulhac, Peyrole, Rouffiac, Saint-Lieux-les-Lavaur, Saint-Sulpice-la-Pointe, Le Séquestre, Téco, Terssac et Villariès.

## UN TRACÉ OPTIMISÉ GRÂCE À LA CONCERTATION

**Les échanges issus de la concertation orienteront la recherche d'un tracé optimisé au sein de ce couloir.**

## LES COMMUNES POTENTIELLEMENT CONCERNÉES PAR LE PROJET



## LES MODALITÉS DE CONCERTATION



RÉUNION DE CONCERTATION - ©TERÉGA

### UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DE TERÉGA POUR ENRICHIR SON PROJET

Comme tout projet d'aménagement, la construction d'un nouveau réseau gazier a des effets sur les territoires traversés, en particulier durant la phase de travaux. C'est pourquoi Teréga souhaite permettre à l'ensemble des personnes intéressées de participer à son élaboration.

Pour cela, Teréga a fait le choix **d'organiser volontairement une concertation préalable du public selon les principes du Code de l'environnement** (voir encadré). Cette démarche vient compléter le dialogue territorial déjà initié depuis 2020 dans le cadre des études avec près de 70 acteurs locaux (collectivités, chambres d'agriculture, administration et services de l'Etat...).

La concertation sera notamment l'occasion de :

- **Partager les enseignements des études** qui ont conduit à l'identification du couloir de passage préférentiel de 100 mètres pour le gazoduc,

- **Identifier et compléter les enjeux locaux** à prendre en compte pour le futur tracé (sensibilités à éviter, opportunités à prendre en compte...),
- **Définir les mesures susceptibles de favoriser le bon déroulement des travaux** d'une part et l'insertion territoriale de la canalisation sur le long terme d'autre part,
- **Établir quelles pourraient être les modalités d'information et de participation du public** tout au long du projet.

**Au terme de la concertation préalable, un bilan sera établi par Teréga qui rendra publics, dans un délai de 3 mois, les mesures qu'il envisage de prendre au regard des enseignements de la concertation.**

#### La concertation préalable du public dans le Code de l'environnement

La concertation préalable du public est une procédure de participation inscrite depuis 2016 dans le Code de l'environnement. Elle a lieu en amont du dépôt des demandes d'autorisation administratives, alors que le projet peut encore être amendé, modifié et adapté.

*Elle permet notamment de débattre des « objectifs et caractéristiques principales du projet [...] des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. [...] » (extrait de l'article L121-15-1).*

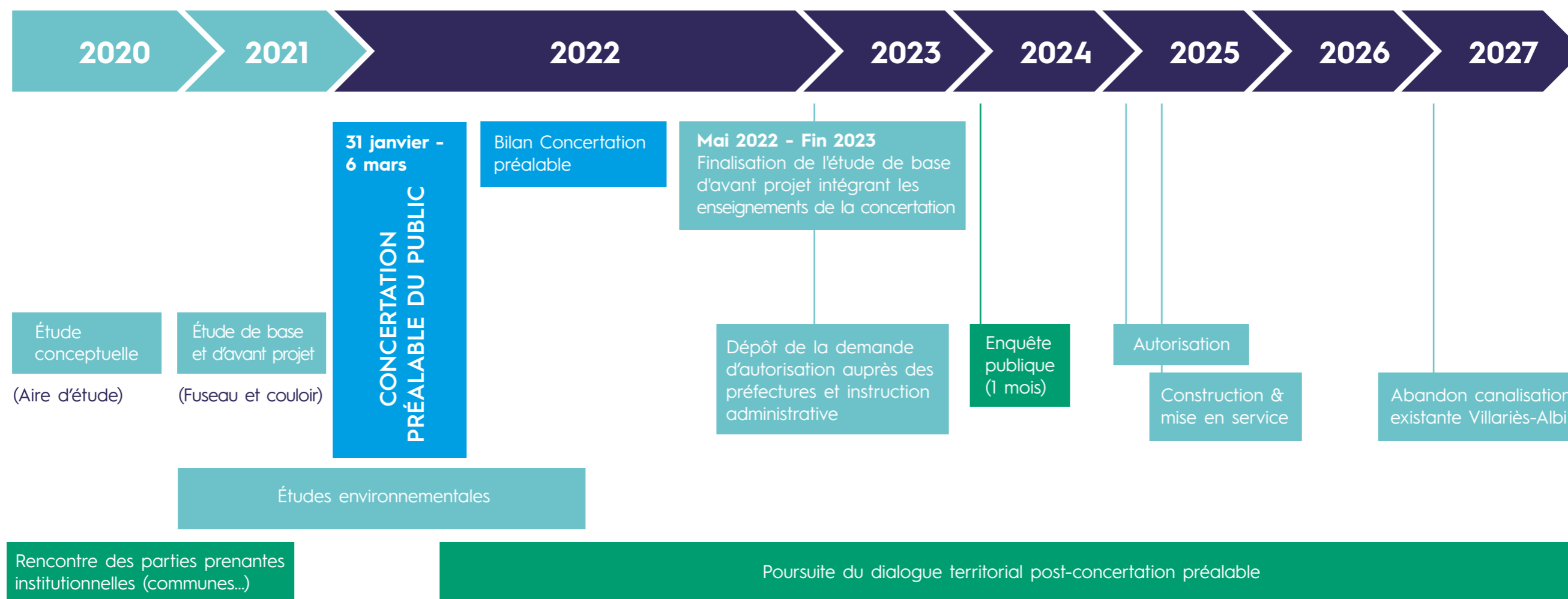


RÉUNION DE CONCERTATION - ©TERÉGA



# LA PLACE DE LA CONCERTATION DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET

## CALENDRIER DU PROJET



## UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUTES ET TOUS

La concertation est ouverte à chaque personne intéressée, que vous soyez directement concernés (propriétaires et exploitants des parcelles traversées, riverains...) ou non.

Elle s'inscrit dans l'esprit des grands principes édictés par la Commission nationale du débat public :

• **Transparence de l'information** et des réponses apportées par le maître d'ouvrage,

- **Équivalence de traitement pour tous.** Chacun pouvant participer et s'exprimer de la même manière, quel que soit son statut (simple citoyen, élu, représentant associatif...)
- **Argumentation des avis exprimés** : la concertation favorise l'échange de points de vue argumentés sur le projet.



RÉUNION DE CONCERTATION - @TERÉGA



RÉUNION DE CONCERTATION - @ADOBE STOCK



RÉUNION DE CONCERTATION - @TERÉGA



## LES MOYENS D'EXPRESSION PROPOSÉS

Vous souhaitez **poser une question, émettre un avis, faire une proposition** ?

Les différents rendez-vous de concertation sont conçus pour vous donner la parole.

Vous pouvez également contribuer du 31 janvier au 6 mars minuit :

- **Via le site internet de Teréga :** <https://bit.ly/3eZvKm0>
- **Ou par courrier postal** à Teréga, Concertation REVA, Direction Projets d'infrastructures, 40 avenue de l'Europe, CS 20 522, 64 010 PAU Cedex (le cachet de la poste faisant foi).

### EN SAVOIR +

Toutes les informations pratiques sont à retrouver sur : <https://bit.ly/3eZvKm0>



## LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

Différents rendez-vous sont prévus tout au long de la concertation. Ils se dérouleront dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. **Pour des raisons d'organisation, l'inscription est fortement recommandée** par mail à [reva-communication@terega.fr](mailto:reva-communication@terega.fr) ou au 06 68 76 92 45

**Vous ne pouvez pas vous déplacer ?** Les réunions publiques seront filmées et vous pourrez y participer à distance via internet (Zoom). L'ensemble des rendez-vous de concertation seront également visionnables en replay depuis le site internet de Teréga : [www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva](http://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva)



## LES SUPPORTS D'INFORMATION À VOTRE DISPOSITION

Pour vous informer sur le projet, vous pouvez :

### LIRE LE DOSSIER DE CONCERTATION ET SA SYNTHÈSE DISPONIBLES

- ✓ Sur le site internet de Teréga : <https://bit.ly/3eZvKm0>
- ✓ Dans les mairies des 26 communes concernées par le couloir.

- ✓ À l'entrée des réunions publiques.
- ✓ Et sur demande écrite adressée à : Teréga, Concertation REVA, Direction Projets d'infrastructures, 40 avenue de l'Europe, CS 20 522, 64 010 PAU Cedex (en indiquant vos coordonnées postales).

### CONSULTER LE SITE INTERNET

<https://bit.ly/3eZvKm0>

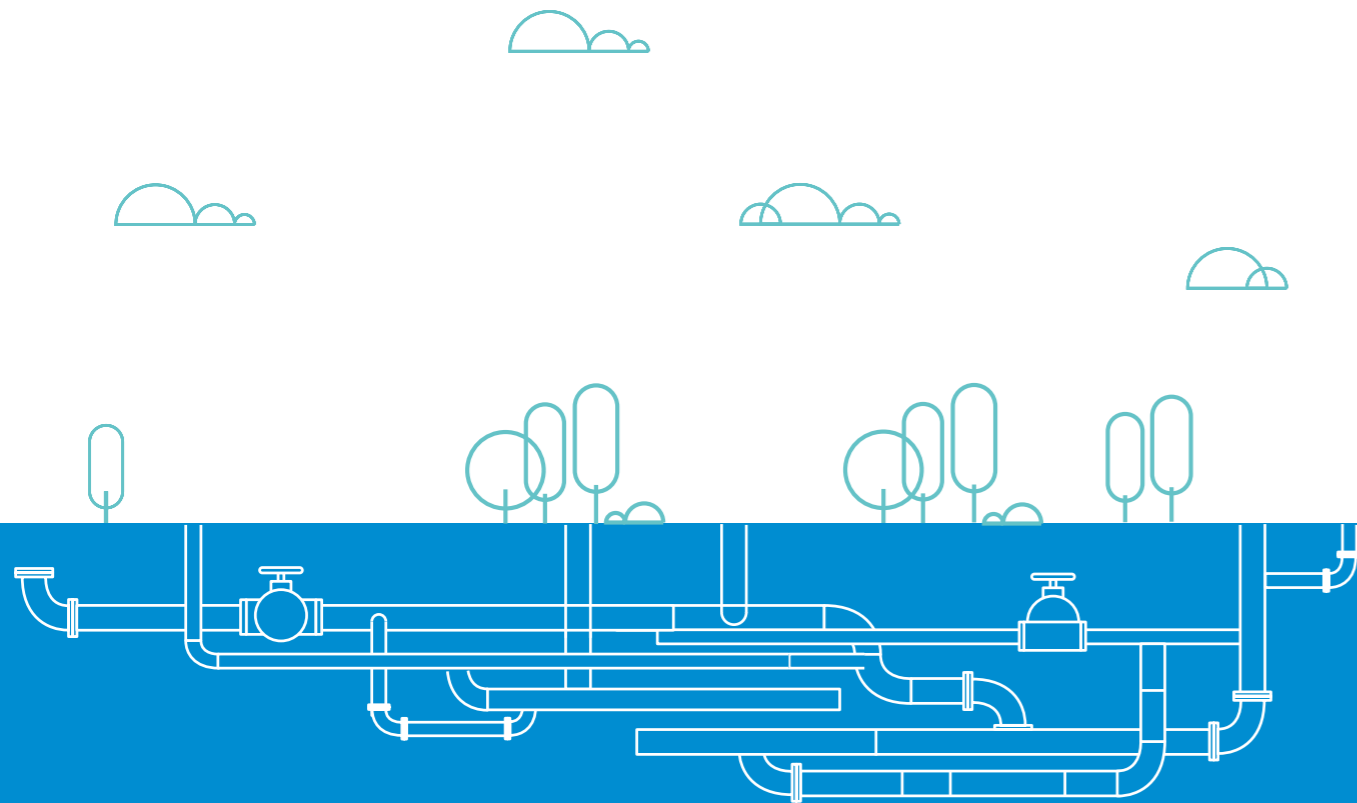
Vous y trouverez des compléments d'informations.



# LE RÉSEAU GAZIER RÉGIONAL DE 1974 À NOS JOURS

## 1.1 LES DIFFÉRENTES PHASES DE CRÉATION DU RÉSEAU GAZIER RÉGIONAL DEPUIS 1974

Construite il y a près de 50 ans, la canalisation Villariès-Albi (objet de la concertation) a permis le **déploiement du réseau de gaz naturel dans le Tarn et la Haute-Garonne**. Plusieurs « antennes » sont venues s’y raccorder au fil du temps, lui permettant ainsi **d’alimenter les habitants et les entreprises industrielles** des territoires de Graulhet, Lavaur, St-Juéry ou encore Carmaux.

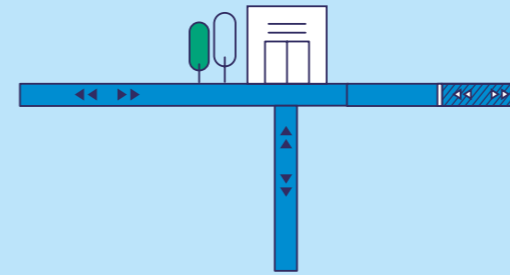


# FRISE CHRONOLOGIQUE

## VILLARIÈS-ALBI



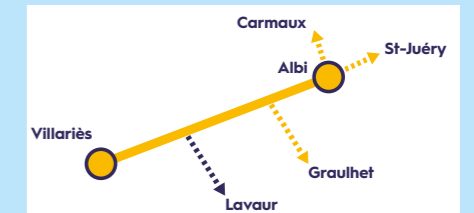
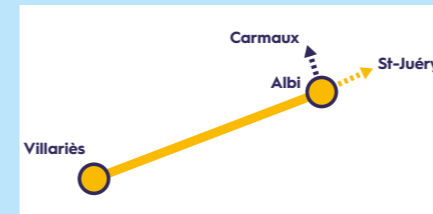
Grâce à cet ouvrage, le gaz naturel va progressivement remplacer le gaz de houille. Ce dernier était jusque-là produit par l'Usine à gaz d'Albi à partir du charbon extrait dans les mines de Carmaux. Or son processus de fabrication (par combustion) s'avérait particulièrement polluant.



Une nouvelle canalisation est construite au nord d'Albi afin de moderniser l'alimentation en gaz des industries et particuliers de la régie publique de Carmaux.



La régie publique de Lavour est elle aussi directement alimentée depuis le réseau régional grâce à la création d'une 4<sup>ème</sup> antenne.



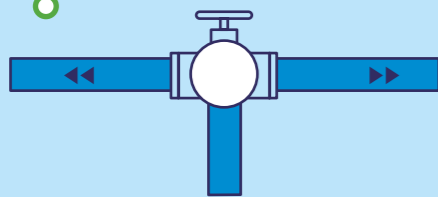
1974

1977

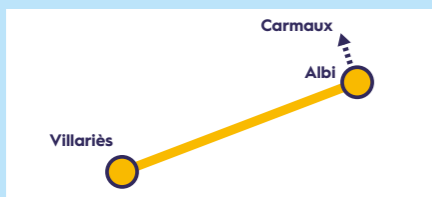
1981

1991

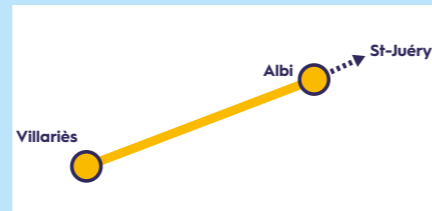
2003



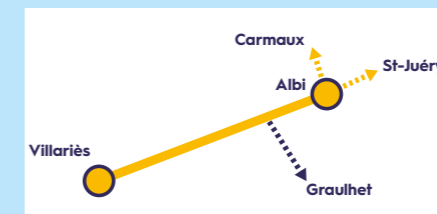
La Société Nationale du Gaz du Sud-Ouest construit la canalisation de transport de gaz naturel qui reliera Ondes (Haute-Garonne) à Albi (Tarn). À la même époque, la région de Carmaux est alimentée par un réseau de distribution.



L'antenne de St-Juéry est créée pour renforcer la desserte en gaz de l'albigeois. Elle est alimentée depuis Albi par la canalisation déjà existante. Elle permettra notamment de raccorder l'industriel VOA dès 1982.



Une 3<sup>ème</sup> antenne est construite en direction de Graulhet. Elle dessert des particuliers (via une distribution publique) ainsi que l'entreprise WEISHARDT (4<sup>ème</sup> producteur mondial de gélatine et collagène).



# 1.2 LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU AUJOURD'HUI

L'antenne Villariès-Albi joue à l'heure actuelle un rôle essentiel dans le fonctionnement du réseau régional de gaz dont elle constitue l'épine dorsale.

## UNE INFRASTRUCTURE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES

La canalisation principale Villariès-Albi alimente en gaz **14 distributions publiques** (c'est-à-dire 14 postes de livraison de GRDF et les régies, gestionnaire du réseau de distribution du gaz), dont dépendent **7 communes en Haute-Garonne et 26 communes dans le Tarn, soit un total d'environ 26 000 foyers.**

De grandes entreprises industrielles, fortement consommatrices de gaz pour leurs processus de production y sont aussi directement raccordées.

Il s'agit de :

- L'imprimeur Sud Graphie à St-Sulpice,
- Sethelec Weishardt qui produit de la gélatine à Graulhet,
- Le fabricant de matériaux de construction Eternit France (Terssac),
- L'entreprise VOA Verrerie d'Albi,
- Acier et Énergies du Tarn (traitement et finition de surfaces métalliques à Saint-Juéry),
- Les Forges du Saut du Tarn (St-Juéry),
- Lhoist France (production de chaux et autres minéraux) installée à Labastide-Gabausse.



DESSERTE EN GAZ DU TERRITOIRE - ©TERÉGA

## UNE SITUATION EN BOUT DE RÉSEAU

Le rôle de la canalisation Villariès-Albi est d'autant plus important que le réseau régional fonctionne en « antenne » : il n'est alimenté en gaz que par l'ouest, depuis les canalisations de grand transport de Teréga (via les stations de compression de Lias et Montauban).

**Autrement dit : il n'y a pas de secours.**

Par conséquent **tout incident se produisant sur l'ouest de la canalisation est susceptible d'avoir des répercussions directes à l'est** (baisse de pressions, réductions de débits, voire même coupures d'alimentation...).

LA DESSERTE EN GAZ DU TARN DÉPEND EXCLUSIVEMENT DE LA CANALISATION VILLARIÈS-ALBI



## 1.3 NOS INSPECTIONS RÉGLEMENTAIRES À L'ORIGINE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT VILLARIÈS-ALBI

Après presque 50 ans de service, la canalisation doit être renouvelée dans les 10 prochaines années pour lui permettre de continuer à remplir son rôle dans les meilleures conditions.

### UN OUVRAGE SUIVI EN PERMANENCE ET RÉGULIÈREMENT ENTRETENU

Comme l'ensemble du réseau de transport de gaz, la canalisation Villariès-Albi fait l'objet d'un suivi en continu, 24h/24 et 7j/7, depuis le centre de contrôle de Teréga situé à Pau (64). Tous les ans, des vols aériens de la canalisation sont réalisés, ainsi qu'un arpentage (à pied ou en voiture) de tout son linéaire. L'objectif est à la fois de repérer des défauts de balisage de la canalisation et des travaux non déclarés à proximité.

À minima tous les 10 ans, une inspection globale au moyen de racleurs (ou pistons) instrumentés est également programmée. Ces instruments de mesures sont introduits à l'intérieur de la canalisation dans laquelle ils vont se déplacer pour détecter d'éventuelles anomalies.

Sur cette base, les équipes de Teréga réaliseront ensuite des fouilles (ouverture d'une tranchée) afin de contrôler la canalisation aux endroits indiqués par le rapport d'inspection. Elles pourront ainsi procéder à des réparations si nécessaire.



PISTON INSTRUMENTÉ - ©TERÉGA



ÉQUIPE D'INSPECTION - ©TERÉGA

#### Les moyens d'intervention déployés par Teréga en cas d'incident sur la canalisation

En cas d'incident détecté au centre de contrôle de Teréga, ses équipes de proximité sont dépêchées sur place. Elles interviennent depuis les « Territoires » de Toulouse (31) et Rodez (12) avec le soutien - si besoin - du Groupe d'intervention d'astreinte de Billière (64). Par convention, les équipes de GRDF et les pompiers sont également habilités à intervenir s'ils sont les premiers sur site. Des exercices sont régulièrement réalisés afin de s'assurer de la bonne coordination de l'ensemble de ces moyens.

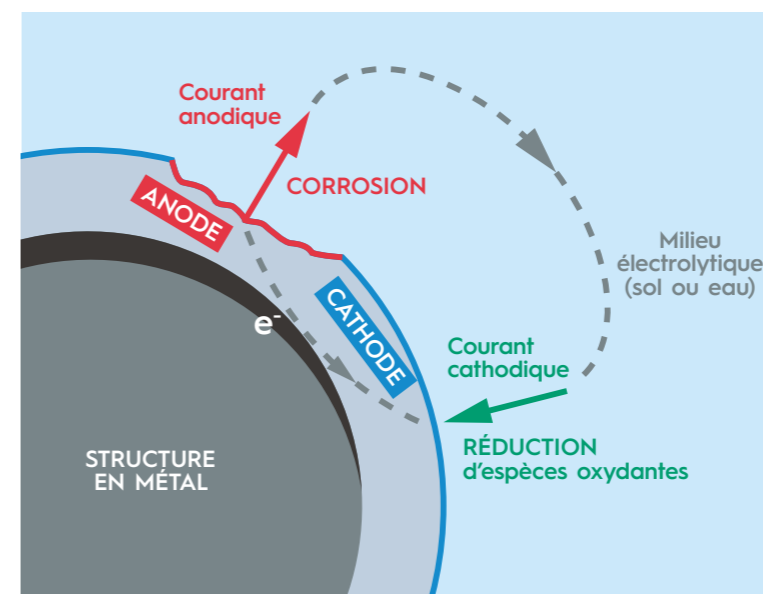
### LES RÉSULTATS DES INSPECTIONS DÉCENNALES

Si Teréga envisage aujourd'hui le renouvellement intégral de l'axe Villariès-Albi, c'est parce que les différentes inspections conduites depuis 2011 ont mis en lumière des pertes d'épaisseur de la canalisation dues à la corrosion de l'ouvrage. Elles s'expliquent par la vétusté du revêtement en polyéthylène qui protège la canalisation : celui-ci a tendance

à se décoller, ce qui permet aux facteurs environnants responsables de la corrosion (sol gorgé d'eau, bactéries) d'agir en dépit de la protection cathodique (voir schéma).

Or, là où il y a corrosion, il y a aussi diminution de l'épaisseur de l'acier.

À l'horizon 2030, ces problèmes de corrosion pourraient conduire à arrêter l'ouvrage.



LA PROTECTION CATHODIQUE CONSISTE À FAIRE CIRCULER UN COURANT ÉLECTRIQUE QUI PERMETTRA DE DIRIGER LA CORROSION VERS DES ANODES SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR CELA



AVANT RÉPARATION



APRÈS RÉPARATION

L'INSPECTION DE 2011 A RÉVÉLÉ DES DÉFAUTS AU NIVEAU DU REVÊTEMENT DE LA CANALISATION

Les inspections ont également permis de constater qu'à certains endroits la profondeur de pose de la canalisation est moins importante qu'à l'origine (notamment dans le lit de certains cours d'eau), ce qui peut s'expliquer par une forme d'érosion des sols au fil du temps, des mouvements de terrain, etc. Enfin, la canalisation présente un profil géométrique complexe (multiples coudes) rendant difficile le passage des pistons instrumentés. En effet, lorsque le piston arrive dans ces coudes, il se bloque puis repart avec une vitesse très importante détériorant la qualité des mesures effectuées.

### ... CONFIRMÉS PAR L'INSPECTION DE 2021

Une nouvelle campagne d'inspection a débuté en 2021. Ses résultats confirment les tendances observées. La progression de la corrosion est fidèle aux estimations effectuées et Teréga devra engager des campagnes de réparation à court terme. Ces campagnes seront de plus en plus importantes à moyen et long terme si la canalisation reste en l'état.

## 1.4 LES OBJECTIFS DU PROJET ET LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Le renouvellement de l'ouvrage permettrait une mise aux normes globale de la canalisation Villariès-Albi avec, à la clé, une alimentation en gaz toujours plus sûre et fiable. Ce projet serait aussi l'occasion de prendre en compte les évolutions survenues localement au cours des 5 dernières décennies et les perspectives liées à l'intégration des « gaz verts ».

### RENOUVELER LE RÉSEAU POUR PROFITER D'UNE TRIPLE OPPORTUNITÉ

La prudence impose aujourd'hui à Teréga **d'agir avant que ne se multiplient les incidents liés à la corrosion** de la canalisation qui nécessiteront des réparations complexes avec des conséquences directes sur l'alimentation en gaz du territoire ainsi que sur la sécurité des biens et des personnes.

Teréga souhaite proposer une solution durable en profitant d'une triple opportunité :

- 1 Mettre la **canalisation aux normes actuelles pour une sécurité maximale** ;
- 2 **Modifier son tracé** afin de tenir compte des évolutions survenues dans son environnement immédiat au fil des années (urbanisation, aménagements...) ;
- 3 **Accompagner la transition énergétique en concevant une canalisation capable d'accueillir les nouveaux gaz** (biométhane...) dont la production se développe.



STATION INJECTION BIOMÉTHANE METHALAYOU-AQUITAINE - ©TERÉGA



TERÉGA VÉHICULE GNV GAZ NATUREL SEAT FLOTTE - ©TERÉGA

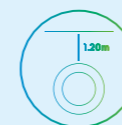
### En quoi la nouvelle canalisation serait-elle différente de l'ancienne ?



**L'acier des tubes composant la canalisation serait plus épais** : entre 6,3 et 7,6 mm selon les endroits, contre 4,5 à 5 mm pour la canalisation existante.



**Le revêtement en polyéthylène destiné à protéger la canalisation serait composé de 3 couches** (au lieu de 2 seulement à l'heure actuelle). Il serait plus performant pour éviter les problèmes de décollement et donc de corrosion.



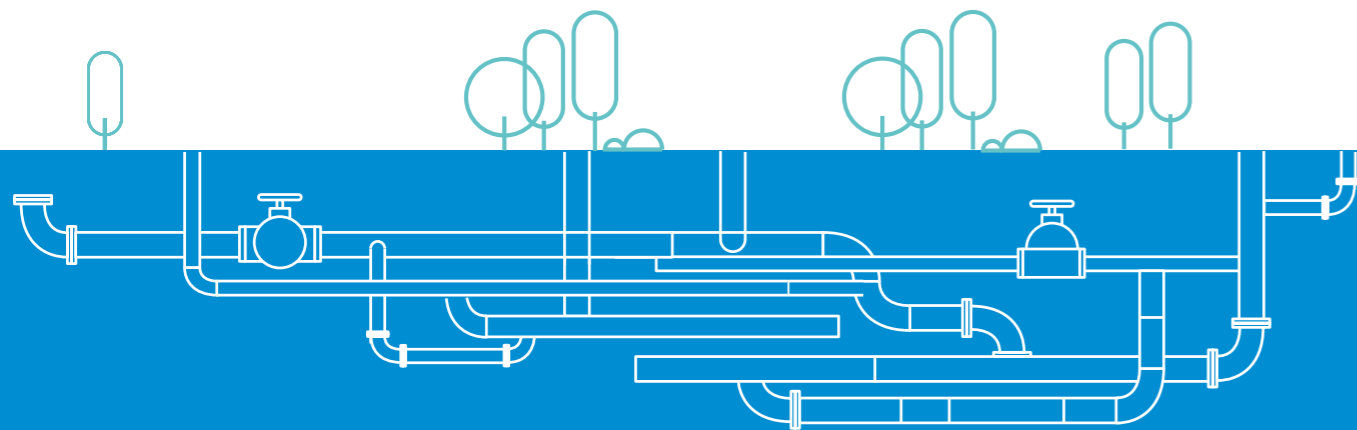
**La canalisation serait enfouie plus profondément dans le sol** : à 1,20 m de profondeur, alors que la canalisation actuelle est située en moyenne à 80 cm de la surface. Cette « sur-profondeur » limiterait le risque d'accrochage de la canalisation lors de travaux non déclarés à proximité.



**Le profil géométrique de la canalisation serait parfaitement adapté pour faciliter le passage des instruments d'inspection actuels** (pistons instrumentés), contrairement à l'ancien ouvrage. Il serait synonyme d'une plus grande sécurité d'exploitation et donc d'une meilleure fiabilité d'alimentation en gaz de la zone Villariès-Albi.



# LES SOLUTIONS TECHNIQUES ENVISAGEABLES



## 2.1 QUE POURRAIT-IL SE PASSER EN L'ABSENCE DE PROJET ?

### DES INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL À L'HORIZON 2030

En l'absence de projet et compte tenu des défauts observés sur la canalisation existante, Teréga redoute **une multiplication des interventions sur le réseau régional entre Villariès et Albi à l'horizon 2030.**

Les interventions des équipes de terrain deviendraient de plus en plus fréquentes. Or les réparations de canalisations en gaz - même si elles obéissent à des protocoles de sécurité très stricts - comportent toujours une part de risque pour les personnels de Teréga ainsi que pour les biens et les personnes présentes dans l'environnement immédiat de la canalisation.



**D'un point de vue technique, ce type de réparation peut également s'avérer complexe.** Teréga peut par exemple être obligé de construire une dérivation (bypass) sur la canalisation existante, de façon à maintenir le passage du gaz durant le temps requis pour la réparation. Il est aussi souvent nécessaire de diminuer la pression dans la canalisation, ce qui engendre une baisse des volumes pouvant être fournis pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants. **De telles opérations ont été déjà réalisées en 2014, 2015, 2016 et 2021.**

Elles se sont traduites par un abaissement de la pression avec des conséquences en termes d'alimentation en gaz des communes et des entreprises.

Enfin, le réseau régional étant situé en antenne (c'est-à-dire en bout de réseau), en cas d'incident survenant à l'ouest du réseau, les territoires situés à l'est ne peuvent pas être secourus. Autrement dit, si une fuite se produit à Villariès, c'est l'alimentation en gaz des 32 autres communes desservies qui peut être impactée.

### Cas pratique : l'incident du 25 janvier 2011 et ses conséquences

L'incident survenu le 25 janvier 2011 entre Brens et Terssac illustre parfaitement les conséquences liées à la situation en antenne du réseau. Ce jour-là, Teréga a été contraint de procéder à des délestages le temps de réaliser les réparations nécessaires sur la canalisation.

En accord avec GRDF, 400 particuliers de la région d'Albi, ainsi que plusieurs chaufferies HLM ont été privés de gaz durant toute une journée. La régie de Carmaux a dû mettre à l'arrêt sa centrale électrique et couper l'alimentation de plusieurs foyers. De leur côté, les entreprises VOA Verrerie d'Albi et Eternit ont été contraintes de réduire au minimum leurs consommations, avec des effets directs sur leurs processus productifs.

### LES ENGAGEMENTS DE TERÉGA EN TANT QUE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Cette situation, si elle perdurait, irait à l'encontre des grands principes qui régissent l'action de Teréga au quotidien :

- **Sécurité** des biens et des personnes,
- **Continuité** et fiabilité des approvisionnements,
- **Responsabilité environnementale**,
- **Accompagnement** de la transition énergétique.

Pour atteindre ces objectifs, Teréga se doit **d'investir dans le renouvellement de son réseau** qui joue un rôle clé dans le fonctionnement de la chaîne gazière. Il s'agit également d'une obligation réglementaire. En effet, en qualité d'opérateur de réseau **prudent et raisonnable**, Teréga agit de bonne foi dans l'intention d'assurer sa **mission de service public**.



PROSPECTIVE & GESTION DU RÉSEAU - ©TERÉGA



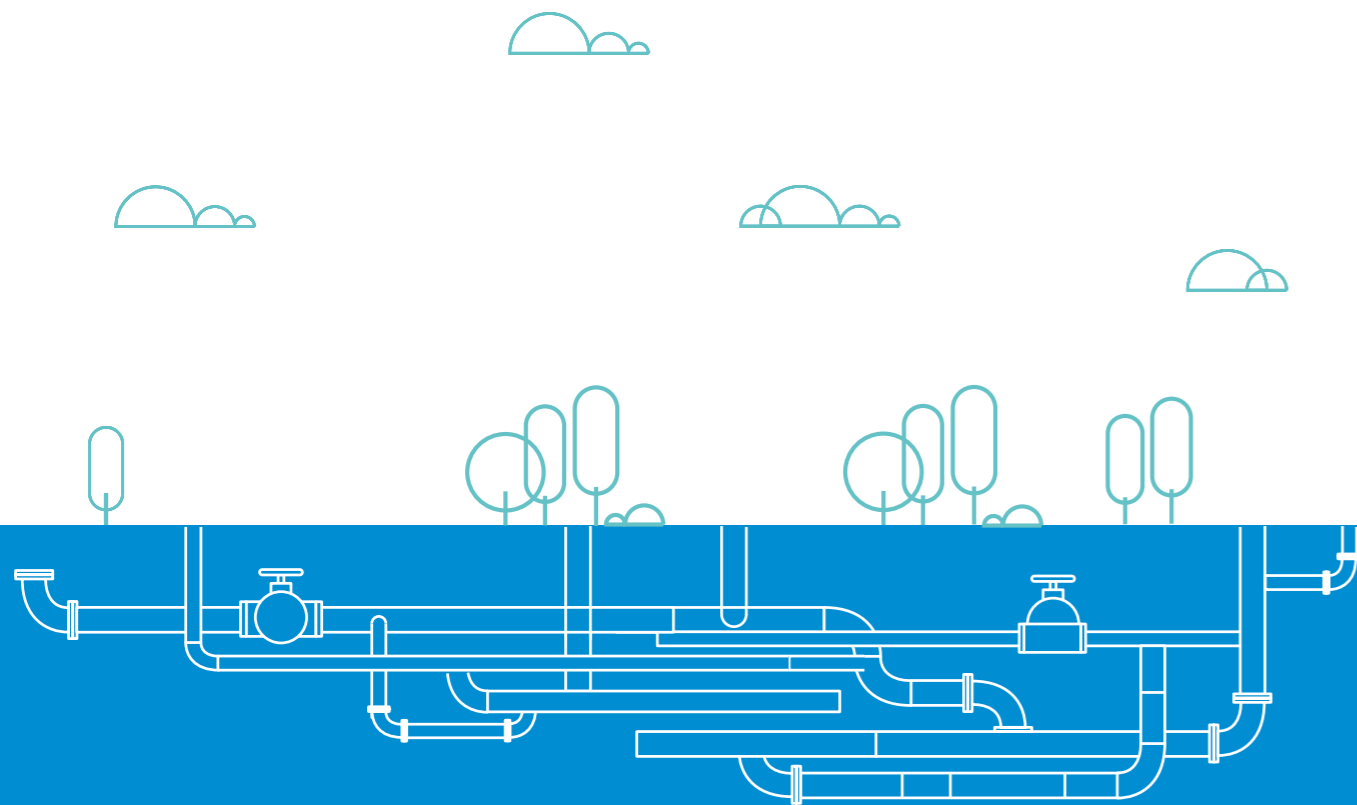
PROSPECTIVE & GESTION DU RÉSEAU - ©TERÉGA

## 2.2 LES DIFFÉRENTES ALTERNATIVES ENVISAGEABLES : LEURS AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Le tableau ci-après reprend les différentes alternatives pouvant être imaginées afin de répondre au besoin de maintien de la sécurité d'approvisionnement en gaz de l'est de la Haute-Garonne et du Tarn. La solution proposée de construction d'une nouvelle canalisation est celle qui présente le meilleur bilan, comparativement aux autres hypothèses étudiées.

Critères pris en compte	<b>Alternative n°1 :</b> Poursuivre les réparations au fil de l'eau pour prolonger la durée de vie de la canalisation	<b>Alternative n°2 :</b> Procéder à une opération de maintenance lourde visant à <b>changer le revêtement de la canalisation sur toute sa longueur</b>	<b>Alternative n°3 :</b> Reconstruire la canalisation à neuf au même endroit (remplacement en lieu et place)	<b>Alternative n°4 :</b> Mettre à l'arrêt la canalisation existante et <b>alimenter le territoire par le biais de camions</b>	<b>Alternative n°5 : (le projet proposé)</b> Construire une nouvelle canalisation sur un nouveau tracé
<b>Faisabilité technique</b> (continuité de l'alimentation en gaz du territoire)	<b>Moyenne</b> Les travaux de rétablissement du réseau en cas d'incident étant réalisés sur la canalisation en gaz, ils impliqueraient des baisses de pression d'exploitation, voire même des délestages ou coupures totales d'alimentation pour les particuliers et les entreprises.	<b>Moyenne</b> L'opération de maintenance lourde nécessiterait des abaissements de la pression de la canalisation voire des coupures ponctuelles d'alimentation pour permettre l'avancée du chantier.	<b>Non réalisable</b> • La solution n'est pas réalisable d'un point de vue technique, car la canalisation existante doit rester en fonctionnement pour maintenir l'alimentation en gaz des territoires durant la durée du chantier • Cette solution ne serait pas autorisée d'un point de vue réglementaire, car la canalisation actuelle s'inscrit pour partie dans des territoires urbanisés et/ou des milieux naturels sensibles.	<b>Non réalisable</b> Cette solution impliquerait un important trafic de camions-citernes 24h/24 et 7j/7 pour couvrir les besoins en gaz du territoire (avec les tous les aléas que cela comporte en termes de sécurité et de fiabilité d'alimentation). Selon les températures extérieures, <b>200 à 500 camions-citernes seraient nécessaires quotidiennement</b> pour alimenter les distributions publiques et les entreprises.	<b>Optimale</b> La canalisation existante assurera la continuité d'alimentation en gaz du territoire jusqu'à la mise en service du nouveau gazoduc.
<b>Sécurité d'exploitation</b>	<b>Faible</b> La multiplication des incidents serait synonyme d'une augmentation des risques encourus par les biens et les personnes à proximité de la canalisation, ainsi que par les équipes d'intervention.	<b>Moyenne</b> Le changement de revêtement de la canalisation ne permettrait pas une mise aux normes globale de la canalisation en termes de sécurité (épaisseur d'acier, profondeur...).			<b>Forte</b> La nouvelle canalisation répondrait à l'ensemble des normes actuelles (épaisseur, surprofondeur...), maximisant ainsi le niveau de sécurité.
<b>Ampleur des travaux</b>	<b>Faible à court terme, mais moyenne sur le long terme</b> (multiplication des incidents) Les travaux seraient localisés au niveau des points de réparation. Ils impliqueraient à chaque fois : • L'ouverture d'une fouille • La mise en place d'une dérivation • Le remplacement du tronçon concerné • La fermeture de la fouille et la remise en état du terrain.	<b>Très forte</b> Cette solution nécessiterait l'ouverture d'une fouille sur l'ensemble du linéaire de la canalisation existante.  Les effets des travaux seraient d'autant plus complexes qu'ils seraient réalisés sur une canalisation en gaz entraînant des risques opérationnels supplémentaires.  Remplacement de tronçon si des corrosions sont détectées.			<b>Moyens à forts</b> Cette solution implique d'importants travaux sur une durée de 18 à 24 mois. La réalisation du chantier de la nouvelle canalisation s'effectuerait à l'écart des zones les plus sensibles sur le plan environnemental et en tenant compte des évolutions urbaines.
<b>Effets sur l'environnement</b>	<b>Faibles à moyens</b> La canalisation existante traverse des milieux naturels sensibles qui pourraient être concernés par des travaux de réparation de la canalisation.	<b>Forts</b> Les effets des travaux seraient en partie réalisés dans des zones naturelles sensibles (non prises en compte en 1974 lors de la construction de la canalisation)			<b>Moyens</b> Le tracé et les modalités des travaux seraient adaptés pour s'éloigner des principaux enjeux environnementaux. Le phasage des chantiers tiendrait compte des cycles biologiques des espèces.
<b>Effets sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire</b>	<b>Moyens à forts</b> Le réseau existant se rapproche (et traverse même parfois) des zones urbanisées. Les réparations seraient à réaliser notamment dans des secteurs urbains denses (proximité d'habitations, interruptions de circulation...).	<b>Forts</b> Une partie des travaux serait réalisée à proximité immédiate de zones urbanisées depuis la création de la canalisation en 1974.			<b>Faible</b> Le tracé serait aménagé pour s'éloigner des principaux enjeux d'urbanisme. La canalisation existante serait mise à l'arrêt et libérerait des secteurs d'aménagement potentiels.
<b>Contribution à la transition énergétique locale</b>	<b>Faible</b> À terme, le raccordement d'installations de biométhane pourrait être stoppé au vu de la fragilité du réseau.	<b>Moyenne</b> L'ouvrage réhabilité pourrait accueillir du biométhane, mais il ne se rapprocherait pas des nouvelles installations à raccorder.			<b>Forte</b> Le réseau neuf accueillerait du biométhane et son emplacement tiendrait compte des projets de méthanisation du territoire.
<b>Coût de la solution</b>	<b>180 M€</b> (estimation basée sur les travaux déjà réalisés : 25 000 € / 10 mètres linéaires de canalisation).	<b>130 M€</b> (estimation basée sur les travaux déjà réalisés : 18 000 € / 10 mètres linéaires de canalisation).			<b>environ 70 M€</b>

# RENOUVELER LE RÉSEAU : OÙ, QUAND, COMMENT ?



## 3.1 COMMENT LE COULOIR DE PASSAGE A-T-IL ÉTÉ IDENTIFIÉ ?

Pour déterminer le cheminement le plus adapté pour une nouvelle canalisation, Teréga a procédé par étapes successives. Les premières études réalisées ont permis **d'identifier les grands enjeux du territoire** - **sociétaux** (urbanisation, zones d'activités...), **environnementaux** (zones humides, boisements...) **et techniques** (carrières, ...) - afin de s'en éloigner. Cette logique d'évitement a conduit à **délimiter le couloir de 100 mètres** soumis aujourd'hui à la concertation.

### UNE CONSULTATION PRÉALABLE DES COLLECTIVITÉS ET PARTIES PRENANTES

Tout projet de construction (ou renouvellement) d'ouvrage gazier débute par une phase de **consultation des acteurs locaux**. Il s'agit bien entendu des élus des collectivités locales, mais aussi des chambres consulaires (Chambre d'Agriculture...) ou encore de certains gestionnaires de réseaux (autoroutier, etc.).



RÉUNION PUBLIQUE - ©ADOBE STOCK

## PRÈS DE 70 ACTEURS LOCAUX ASSOCIÉS AUX ÉTUDES

Dans le cadre du projet de renouvellement des canalisations gazières entre Villariès et Albi, Teréga et ses bureaux d'études ont donc pris contact avec **près de 70 parties prenantes** :

	LES ACTEURS SOLLICITÉS
<b>1<sup>ère</sup> série de rencontres : à partir de février 2020 dans le cadre des études conceptuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 37 communes présentes dans l'aire d'étude</li> <li>• Communautés de communes potentiellement concernées</li> <li>• Conseils départementaux de la Haute-Garonne et du Tarn</li> <li>• Gestionnaires (associations d'irrigants...)</li> <li>• Autres administrations et services de l'Etat (Préfectures, DREAL...),</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> série de rencontres : à partir de novembre 2021, dans le cadre des études de base et d'avant-projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 34 communes concernées par le couloir de 100 m proposé ont été une nouvelle fois contactées</li> <li>• Services de l'Etat (préfectures, DREAL)</li> </ul>

### L'OBJECTIF : IDENTIFIER LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI...

Lors de ces rencontres Teréga a pu recenser les enjeux à prendre en compte dans la définition de son projet qu'ils soient :

- « **sociétaux** », comme la présence de secteurs urbanisés, de lieux d'accueil du public (écoles, salles des fêtes...), de zones économiques ou commerciales...
- « **environnementaux** », à l'image des zones à forts enjeux écologiques pouvant abriter des espèces protégées et des espaces boisés.
- « **patrimoniaux** » notamment en ce qui concerne le patrimoine archéologique,
- « **techniques** » qui peuvent être liés soit au relief et à la nature des sols, soit à la présence d'autres activités et infrastructures (voie ferrée, autoroute, carrières...).



RECENSEMENT DES ENJEUX - ©TERÉGA

### ... ET LES OPPORTUNITÉS DE DEMAIN

Ces rencontres ont non seulement permis d'intégrer les projets d'aménagements en cours, mais aussi ceux à venir. En effet, une canalisation de gaz est construite pour une durée d'au moins 50 ans. Teréga s'efforce donc **d'anticiper les évolutions possibles du territoire** (secteurs à urbaniser, zones d'activités en projet...) ainsi que les **opportunités associées au renouvellement de son réseau**.

Ces dernières peuvent être liées notamment :

- Au **développement de productions de biométhane**... qui pourraient injecter leur gaz dans la future canalisation,
- À **l'installation (ou au développement) d'entreprises fortement consommatrices de gaz** (clients industriels)... qui pourraient être desservies directement via le futur réseau gazier de Teréga,
- À la **création de nouvelles distributions publiques de gaz** dans les communes ... qui devront être alimentées là aussi via le nouveau réseau.

## UNE MÉTHODOLOGIE DITE EN « ENTONNOIR »

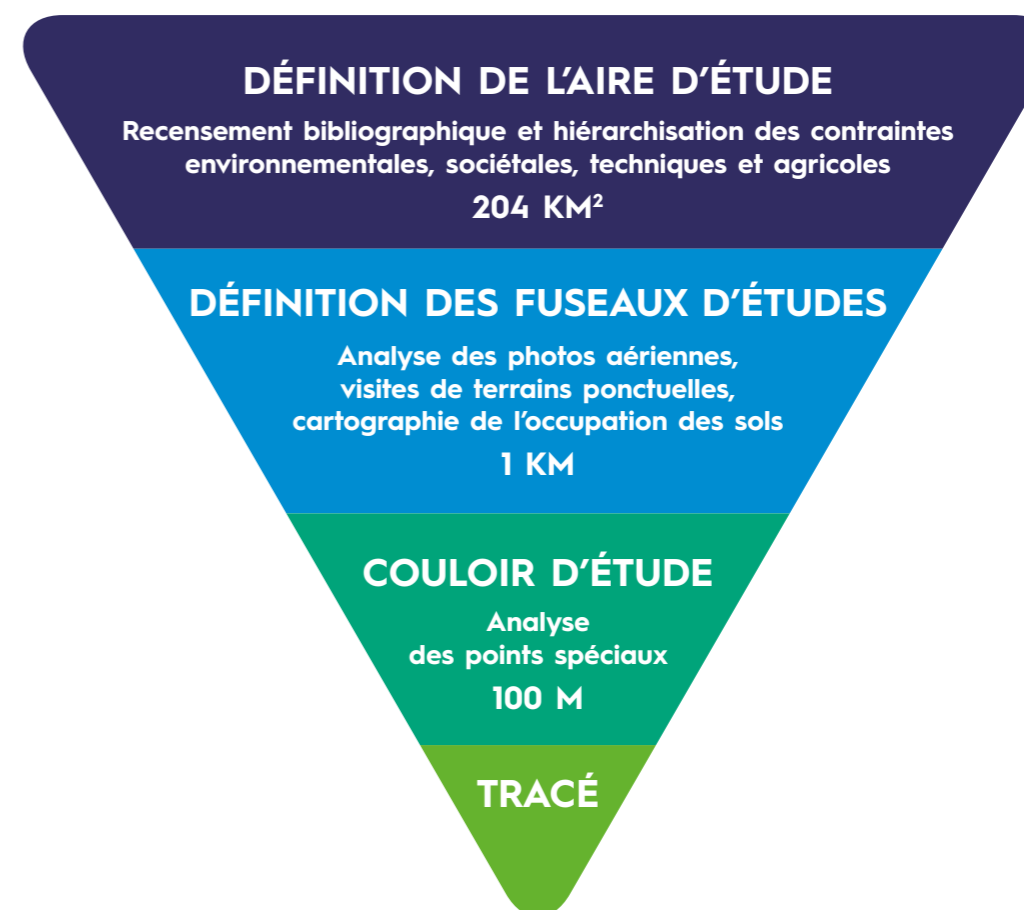
### ÉVITER LES PRINCIPAUX ENJEUX

Afin de disposer d'un réseau toujours plus sûr, efficace et intégré dans son environnement, Teréga applique dans la définition de ses projets une méthodologie largement éprouvée : celle de **l'entonnoir**.

En partant d'une aire d'étude initiale, on identifie les territoires qui concentrent les plus forts enjeux (sociétaux, environnementaux, techniques).

On délimite alors un fuseau d'un kilomètre de large permettant d'éviter ces enjeux. Enfin, on détermine à l'intérieur de ce fuseau le couloir de **100 mètres qui permet de s'écarter des sensibilités identifiées**. C'est à l'intérieur de ce couloir que sera recherché le tracé définitif de l'ouvrage.

SCHÉMA DE LA MÉTHODOLOGIE EN ENTONNOIR



## LA PREMIÈRE « BRIQUE » DE LA DÉMARCHE ERC

Cette méthode, consistant à s'écarter des enjeux, est aussi la première étape de la démarche

« Éviter – Réduire – Compenser » (ou ERC) définie par le Ministère de l'Environnement en 1976 et qui s'impose désormais à tous les projets d'infrastructures.

Quels sont ses grands principes ?

- 1 La priorité est systématiquement donnée à **l'évitement des secteurs à enjeux** (exemples : modification de tracé, passage en sous-œuvre etc.).
- 2 Quand l'évitement n'a pas été possible, le maître d'ouvrage (ici Teréga) définit - avec l'appui de bureaux d'études spécialisés - les **moyens de réduction des effets potentiels du projet sur son environnement.**

Cela concerne en particulier la phase chantier (réduction de la piste de travail, balisage des zones à enjeux, organisation temporelle des chantiers en tenant compte des cycles biologiques des espèces...).

- 3 Enfin, lorsque toutes les précautions prises ne suffisent pas à atteindre un niveau de préservation de l'environnement satisfaisant, des **mesures de compensation sont mises en œuvre par TERÉGA sur des espaces dont il devra assurer la gestion à long terme** (25 à 30 ans). L'objectif est **d'améliorer ou de recréer des milieux naturels protégés en rapport avec les espèces impactées par le projet.**



ÉCOLOGUE - ©TERÉGA

EN SAVOIR +

Consultez la plaquette « Les projets de transport de gaz » sur le [site internet](#)

## UN RECENSEMENT PRÉCIS DES ENJEUX AU SEIN DE L'AIRE D'ÉTUDE

### La stratégie de Teréga : suivre les infrastructures existantes

Afin de limiter les effets sur les territoires traversés, la stratégie privilégiée par Teréga consistait à inscrire son projet au sein de la **plaine du Tarn, dans le corridor des infrastructures existantes : autoroute A68 et canalisation gazière.** Tout en recherchant les cheminements les plus courts possible pour réduire au maximum le linéaire de canalisations à construire. C'est cette volonté qui a guidé la délimitation de l'aire d'étude initiale. L'évolution du contexte urbain depuis les années 70, les enjeux environnementaux, ainsi que la nécessité de reprendre certains branchements (postes de livraison GRDF...) ont cependant conduit à envisager des **écarts plus ou moins importants vis-à-vis de ce corridor principal et industriel.**

### LES CONTOURS DE L'AIRE D'ÉTUDE

L'aire d'étude initiale du projet « Villariès-Albi » était donc centrée sur les infrastructures linéaires existantes de la vallée du Tarn : **autoroute A68, voie ferrée Albi-Toulouse et canalisation gazière de 1974.**

Elle s'étendait sur 65 km d'ouest en est ; et sur 5 km<sup>1</sup> du nord au sud pour une surface totale de 204 km<sup>2</sup>. Elle était délimitée :

- **Au nord par le Tarn et les premiers reliefs du plateau Cordais et du Carmausin** (nord d'Albi),

- **À l'ouest par le poste de sectionnement de Villariès**, point de départ de la future canalisation projetée,

- **Et à l'est par la ville d'Albi** (son point d'arrivée). Elle englobait également les points de départ des différentes antennes gazières à connecter (celles de Lavaur, Graulhet, St-Juéry et Carmaux).



LE POSTE DE SECTIONNEMENT DE VILLARIÈS - ©TERÉGA



AUTOROUTE A68 ET CANALISATION EXISTANTE - ©TERÉGA

<sup>1</sup> À noter : compte tenu des impératifs techniques associés au renouvellement de la canalisation entre Villariès et Albi, l'aire d'étude du projet centrée sur le réseau existant, était déjà par endroits d'une largeur équivalente à celle d'un fuseau.

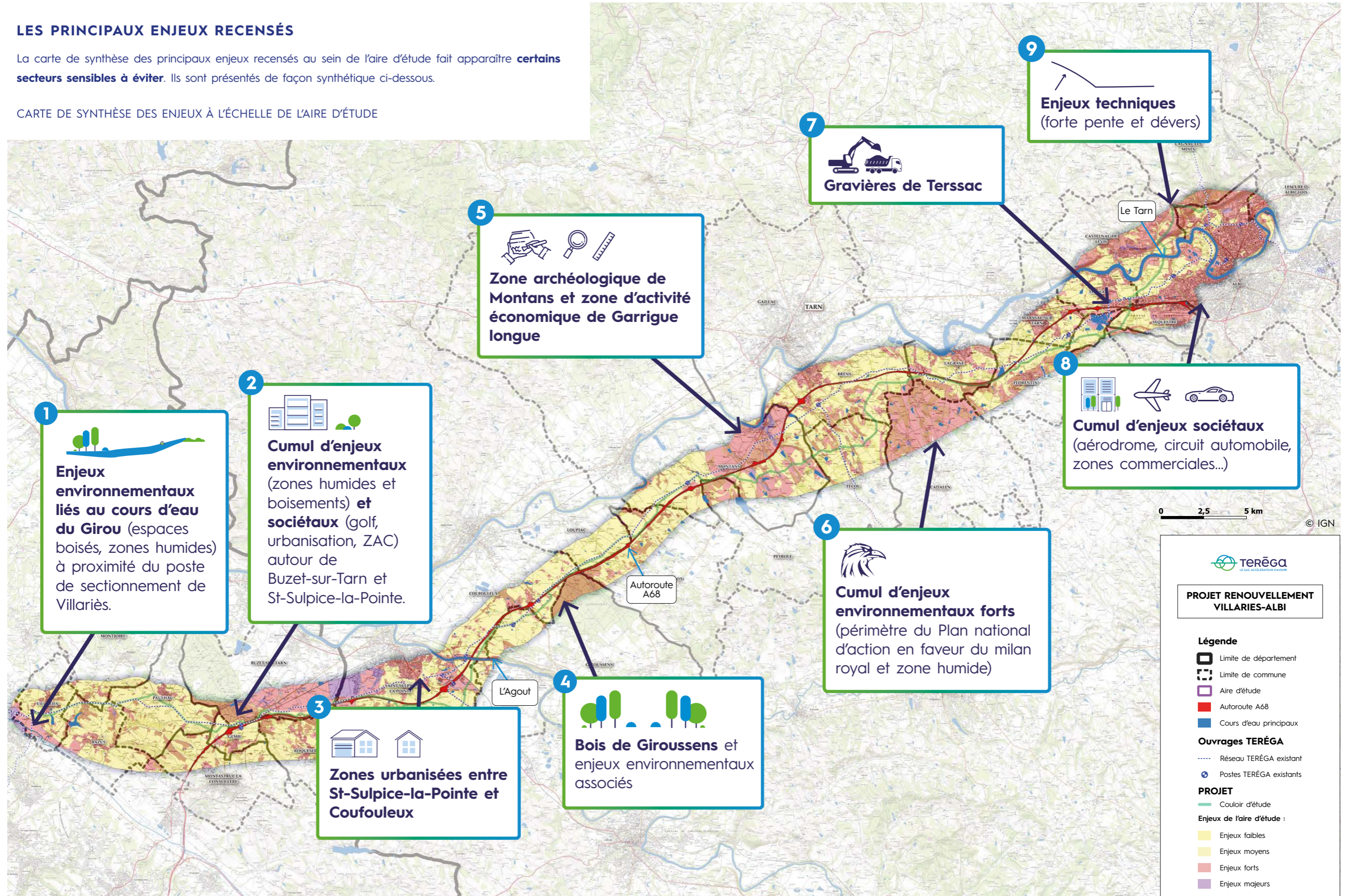
# CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE



## LES PRINCIPAUX ENJEUX RECENSÉS

La carte de synthèse des principaux enjeux recensés au sein de l'aire d'étude fait apparaître **certain** secteurs sensibles à éviter. Ils sont présentés de façon synthétique ci-dessous.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE





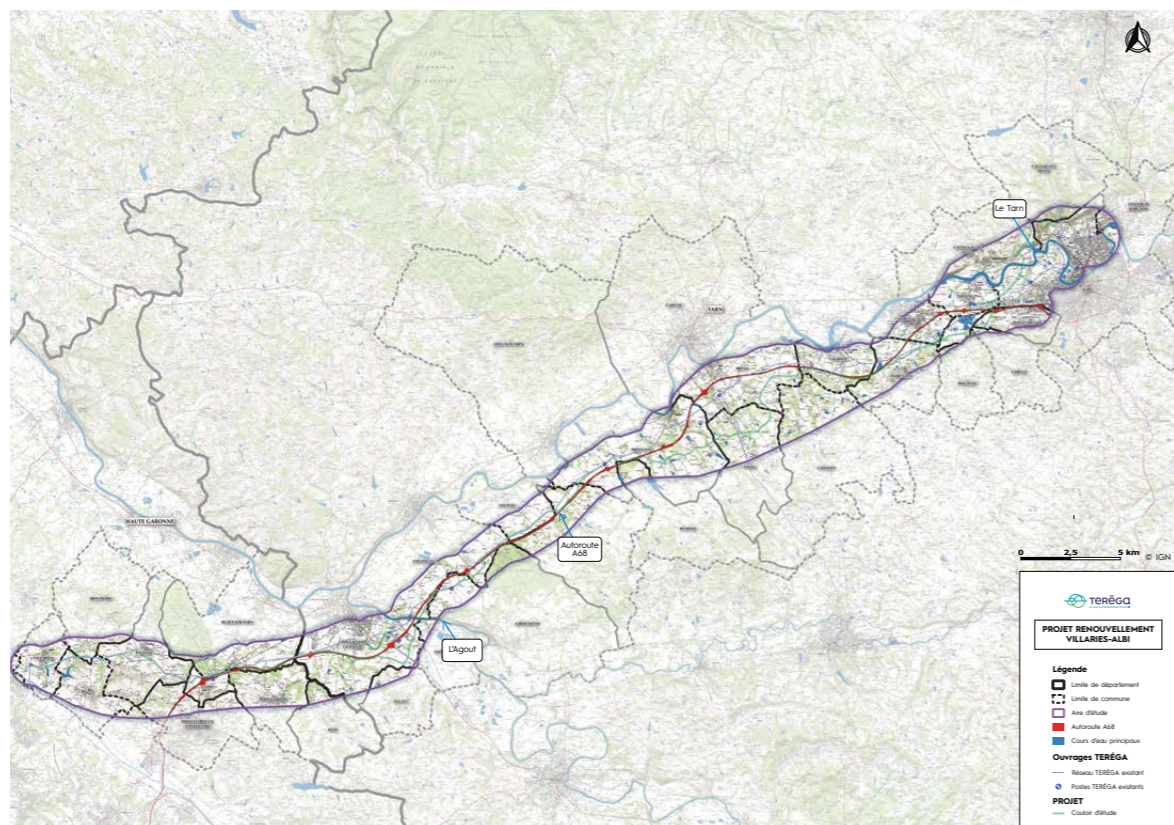
## LE COULOIR SOUMIS À LA CONCERTATION

Le couloir privilégié par Teréga à ce stade des études permettrait d'éviter l'essentiel des enjeux recensés ; tout en tenant compte d'opportunités comme le raccordement de la future station GNV de St-Sulpice-la-Pointe et du nouveau poste de livraison d'Albi Nord. **Un tracé optimisé serait recherché à l'intérieur de ce couloir dans le cadre de la concertation et sur la base des enseignements des études en cours.** Le couloir de 100 mètres de large chemine de préférence en parallèle de la canalisation (sur 17 km) et/ou de l'autoroute (sur 16 km) en traversant des terrains agricoles. Il s'en écarte par endroits pour :

- **S'éloigner de secteurs urbanisés ou à urbaniser** (entre Paulhac et Buzet-sur-Tarn, au niveau de St-Sulpice-la-Pointe, entre Montans et Albi),

- **Éviter les zones archéologiques,**
- **Tenir compte des projets d'aménagement** (future zone de développement commerciale sur la commune de Couffouleux),
- **Éviter au maximum les vignobles** (à la sortie de Téco),
- **Éviter les enjeux environnementaux forts,**
- **Raccorder les antennes** (de Lavaur au niveau de St-Sulpice, de Graulhet au niveau de Téco, de Carmaux et de Saint-Juéry depuis Albi),
- **Desservir les postes de livraison de GRDF existants** (Saint-Sulpice, Giroussens, L'Isle sur Tarn, Gaillac...) **ou à créer** (Albi nord),
- **Alimenter des clients industriels** (imprimerie Sud Graphie à St-Sulpice, et Etex (ex Eternit) à Terssac).

CARTE DU COULOIR DE MOINDRE IMPACT



### EN SAVOIR +

Consultez la carte du couloir envisagé : <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villars-albi-reva>

## QUELQUES EXEMPLES DE ZONES ÉVITÉES À L'AVENIR



ZONE ARCHÉOLOGIQUE ÉVITÉE - ©TERÉGA



ZONE URBANISÉE ÉVITÉE - ©TERÉGA



ZONE DE LOISIRS ÉVITÉE - ©TERÉGA

### Les principes directeurs pour la recherche du futur tracé

La recherche du tracé définitif s'effectuerait à l'intérieur du couloir de 100 mètres sur la base des enseignements de la concertation préalable. Elle serait guidée par la même logique d'évitement des enjeux : sociétaux, environnementaux, patrimoniaux et techniques ; ainsi que par la **priorité absolue de Teréga de garantir une sécurité maximale.**

Les chargés d'affaires domaniaux détermineraient le **meilleur emplacement possible avec chaque propriétaire et exploitant concerné par le passage de l'ouvrage.** Ils recenseraient en particulier les pratiques culturelles et les contraintes d'exploitation. Ils chercheraient, à chaque fois que cela sera possible, à **positionner l'ouvrage en limite de parcelle.**

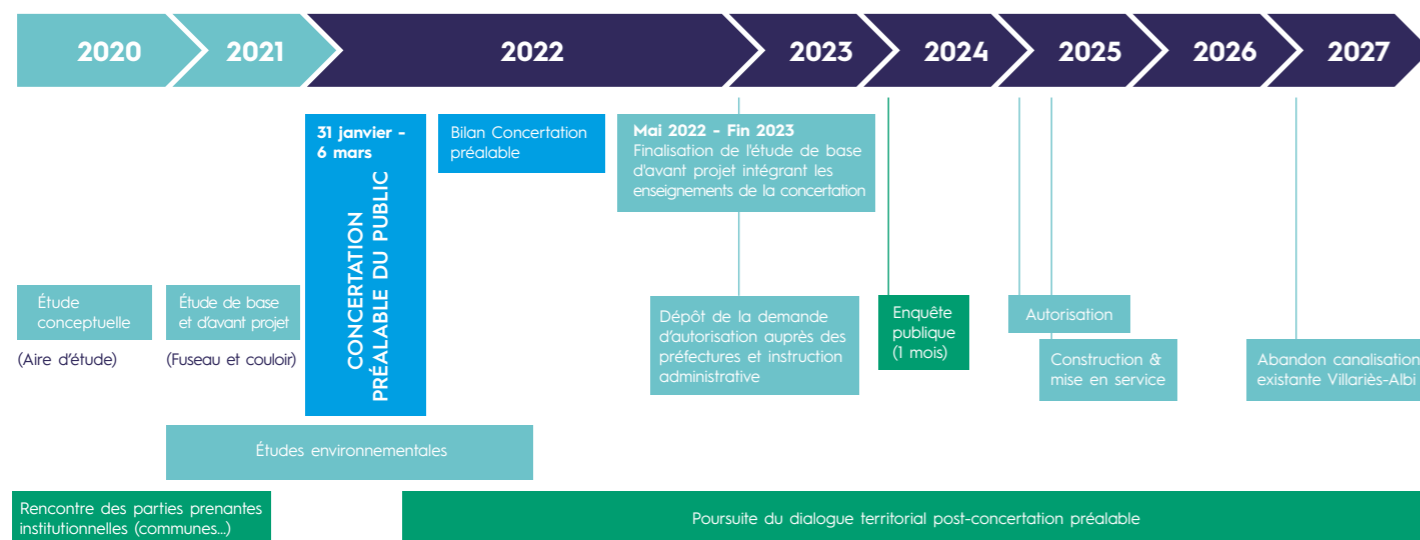
## 3.2 QUAND LE PROJET SERA-T-IL RÉALISÉ ?

Au-delà du 6 mars 2022, le calendrier intégrera **divers temps d'échanges et de dialogue dont une phase d'enquête publique. La mise en service de la nouvelle canalisation interviendrait au plus tôt en 2026.**

### LES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES ENVISAGEABLES

Les études conceptuelles du projet « Villariès-Albi » ont débuté en 2020. Elles se poursuivent depuis 2021 dans le cadre des études ingénierie d'avant-projet. **La concertation préalable du public se déroule en parallèle. Ses enseignements permettront d'enrichir le projet.**

Au terme de cette concertation, Teréga aura **trois mois pour en dresser le bilan et indiquer les mesures qu'il envisage de prendre.**



### L'information et la consultation du public et des parties prenantes tout au long du projet

Le **dialogue territorial** est une composante essentielle des projets de Teréga. Il ne se limite pas à la phase de concertation préalable, mais s'étend en amont et en aval de celle-ci. Ainsi, les représentants des territoires traversés sont régulièrement informés et associés à l'avancée des études. **Une consultation administrative** (notamment auprès des collectivités territoriales) et **une enquête publique** sont organisées en amont de la délivrance de l'autorisation de construire et d'exploiter. Pendant la durée de l'enquête (1 mois) le public peut faire part de ses appréciations, suggestions et propositions au commissaire enquêteur qui rédige ensuite un avis consultatif. Enfin, **les échanges avec les communes, les propriétaires et les exploitants se poursuivent dans le cadre de la préparation puis de la réalisation des travaux de construction et jusqu'à la remise en état des terrains.**



RENCONTRE AVEC LES EXPLOITANTS - @TERÉGA

## 3.3 QUELLES EN SERAIENT SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ?

Le projet proposé à ce stade des études comprend la construction de 68 km de canalisations nouvelles, ainsi que de plusieurs ouvrages associés (postes de sectionnement, postes de livraison...) pour un investissement total d'environ 70 M€.

### UNE CANALISATION D'ENVIRON 68 KM DE LONGUEUR ET DE 20 CM DE DIAMÈTRE

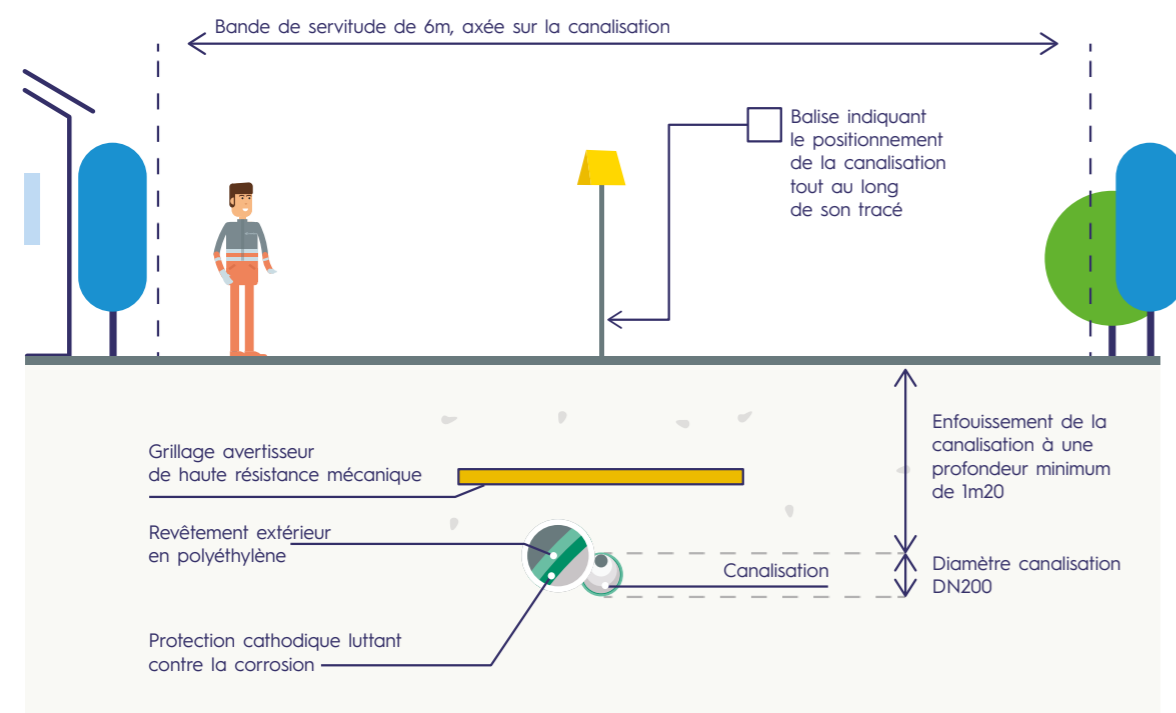
La canalisation à créer s'étendrait sur environ 68 km entre Villariès et Albi. Elle aurait un diamètre intérieur de 20 cm. Elle serait fabriquée en acier d'une épaisseur comprise entre 6,3 mm et 7,6 mm (sachant que l'épaisseur varie selon le contexte de pose pour garantir une sécurité maximale). Elle serait **protégée de la corrosion par un revêtement en polyéthylène** (ou polypropylène en de rares endroits) **ainsi que par un courant électrique** (protection cathodique intérieure).

Le gaz y circulerait à une **pression maximale de 66.2 bars** soit une **vitesse d'une dizaine de kilomètres par heure** environ.

L'ouvrage serait **enterré à 1,20 m de profondeur**. À 40 cm au-dessus de la partie haute de la canalisation, un **grillage avertisseur de couleur jaune serait déroulé**. **Des balises seraient également installées de façon à permettre son repérage**.

Une **convention de servitude serait établie avec les propriétaires des terrains concernés par le passage de la canalisation afin de permettre à Teréga d'y accéder**. La bande de servitude aurait une largeur totale de 6 mètres (3 mètres de part et d'autre de l'ouvrage enterré).

### VUE SCHÉMATIQUE EN COUPE DE LA CANALISATION UNE FOIS LES TRAVAUX ACHÉVÉS



Source : Teréga

### Quels types de gaz transporterait la nouvelle canalisation ?

Dès sa mise en service, la canalisation entre Villariès et Albi transporterait du **gaz naturel**, **mais aussi une part de biométhane issue notamment de la valorisation des déchets**. En effet, d'ici 2027, les installations prévues sur le site du syndicat Trifyl à Labessière-Candeil seront opérationnelles. Il est prévu que leur production soit **injectée directement sur le réseau de Teréga via l'antenne de Graulhet**. En l'état actuel de la réglementation **les canalisations de transport de gaz peuvent également accueillir un faible pourcentage d'hydrogène (< 6%)**.





POSTE DE SECTIONNEMENT DE LA CANALISATION EXISTANTE VILLARIÈS-ALBI (BRENS) - ©TERÉGA

### DES POSTES DE SECTIONNEMENT TOUS LES 10 À 20 KM

**7 postes dits « de sectionnement » seraient positionnés le long de l'ouvrage. Ils seraient distants de 10 à 20 km.** Leur rôle est le même que celui d'un « robinet » : ils permettent de couper le gaz afin **d'isoler certains tronçons de la canalisation pour y effectuer, par exemple, des opérations de maintenance.**

Ces installations de surface entièrement grillagées ont une emprise pouvant aller de 1 000 à 2 500 m<sup>2</sup> en fonction de leur configuration et des équipements qui s'y trouvent. La plus importante

d'entre elles se situerait à Técou et aurait pour fonction de **permettre les inspections décennales de la canalisation** (par passage d'un racler instrumenté) entre Villariès et Técou d'une part et entre Técou et Albi Nord d'autre part.

**À NOTER :** contrairement aux parcelles traversées par la canalisation qui feraient l'objet de conventions de servitude, Teréga se porterait acquéreur des terrains sur lesquels seraient situés les postes de sectionnement.



POSTES DE SECTIONNEMENT EXISTANTS À VILLARIÈS - ©TERÉGA

### ENVIRON 5 KM DE RACCORDEMENTS

Près de 5 km de canalisations secondaires devraient également être créés afin de raccorder les postes de livraison et clients industriels à la nouvelle canalisation. Plus petites, leur diamètre intérieur ne dépasserait pas 10 cm. Elles aussi seraient **enterrées à 1,20 m** de profondeur et protégées contre la corrosion.

#### Qui financera le projet ?

Le coût du projet - **estimé à environ 70 M€** - **serait intégralement pris en charge par Teréga.** Il ne nécessiterait **aucun investissement de la part des collectivités locales.**

## 3.4 COMMENT SE DÉROULERAIENT LES TRAVAUX ?

Le chantier du projet se déroulerait en 2 étapes : la première consistant à construire la nouvelle canalisation (durée : 18 à 24 mois), la seconde à mettre à l'arrêt l'ancien ouvrage (6 mois).

### ÉTAPE 1 LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CANALISATION

Les principales étapes de pose de la nouvelle canalisation sont présentées dans le schéma. Il faut savoir que le chantier avance tel « un cirque ». **Une même parcelle n'est pas immobilisée en continu durant les 18 à 24 mois des travaux. Le phasage des travaux est également adapté pour tenir compte des enjeux environnementaux rencontrés.** Par exemple, lorsqu'un déboisement est nécessaire, ce dernier est **privilegié à l'automne/hiver en vue de minimiser l'impact sur les espèces.** En ce qui concerne le projet Villariès-Albi, la piste de travail, nécessaire à la réalisation des travaux de pose de la canalisation, aurait une largeur totale de 14 mètres.



### ÉTAPES DE POSE D'UN GAZODUC

### Focus sur les franchissements des infrastructures de transport et cours d'eau

Le couloir présenté à la concertation suppose le franchissement à plusieurs reprises de la voie ferrée Toulouse-Albi, de l'autoroute A68 et de diverses routes départementales (RD964, RD15, RD30...). Pour éviter d'interrompre la circulation, Teréga prévoit de réaliser des forages dans le sous-sol (forages droits et forages dirigés). La technique du forage dirigé serait également utilisée pour le franchissement des principaux cours d'eau (Tarn et Agout), car elle permettrait de passer à 15 à 20 mètres de profondeur en dessous de leurs lits respectifs, minimisant ainsi les effets sur l'environnement.



FRANCHISSEMENT EN SOUS ŒUVRE VOIE FERRÉE - ©TERÉGA

### ÉTAPE 2 LE BRANCHEMENT SUCCESSIF DES DIFFÉRENTS RACCORDEMENTS

Une fois la nouvelle canalisation en service, les raccordements des antennes et des postes de livraison seraient effectués progressivement (1 raccordement à la fois).



TRAVERSÉE EN SOUILLE D'UN COURS D'EAU - ©TERÉGA

### ÉTAPE 3 LA MISE À L'ARRÊT DE L'ANCIENNE CANALISATION

La canalisation existante resterait **en service** **durant toute la phase de construction** du nouvel ouvrage afin d'assurer la continuité de l'alimentation en gaz du territoire. Par la suite Teréga procéderait à sa « **mise à l'arrêt** » **progressive**.

Concrètement comment cela se passerait-il ?

- Dans un premier temps, le gaz présent dans la canalisation serait **soutiré à l'aide d'un camion** spécifiquement conçu pour **éviter au maximum les rejets de méthane dans l'atmosphère** (photo ci-dessous). Il serait ensuite réinjecté sur le réseau en service,

- Dans un second temps, le **tronçon aérien de la canalisation au-dessus de l'Agout** serait **déposé**,
- Enfin, les portions de la canalisation traversant les routes seraient **comblées à l'aide de béton afin d'assurer leur maintien dans le temps**.

Après cette mise à l'arrêt Teréga resterait propriétaire des canalisations demeurant dans le sol. Les terrains concernés seraient cependant « **libérés** » **des conventions de servitude** associées au passage de la conduite gazière.

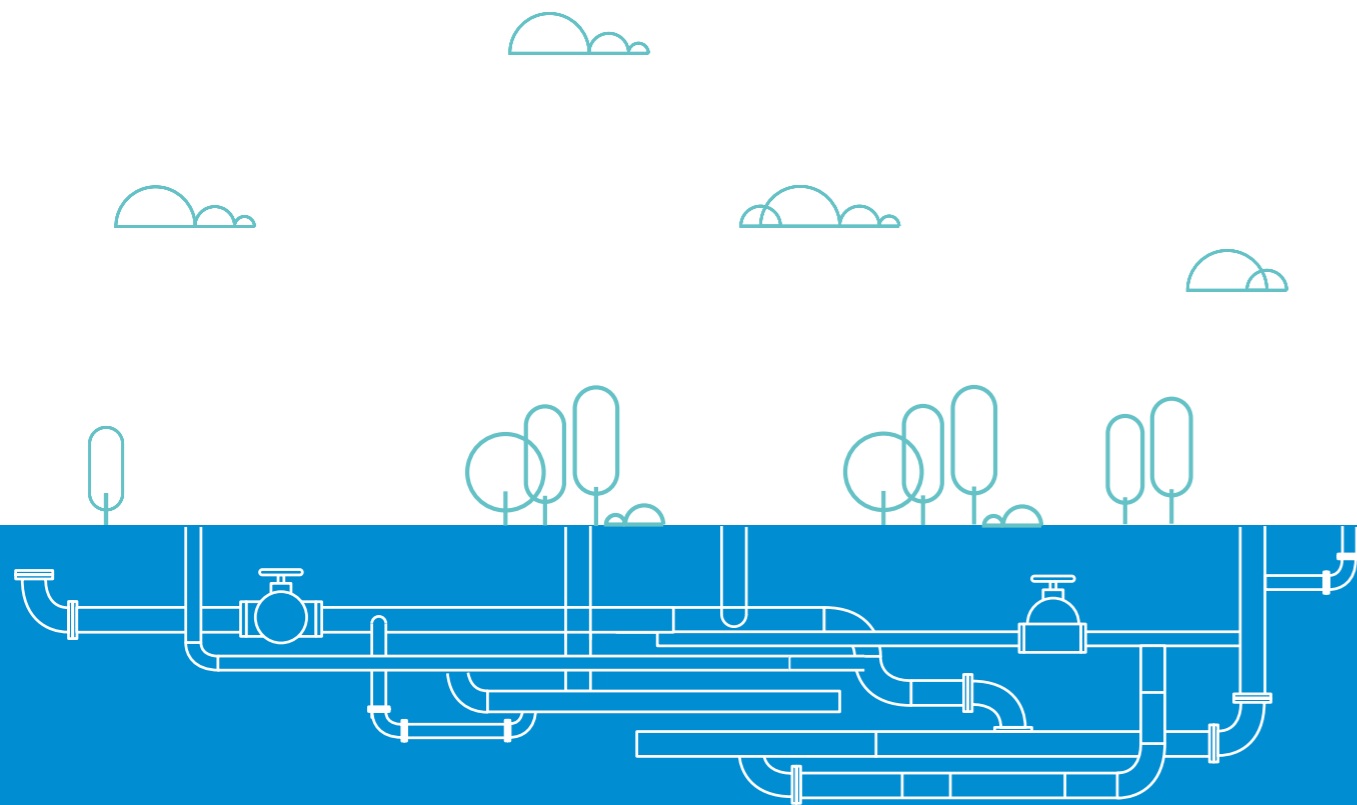


CAMION DE RECOMPRESSION - ©TERÉGA

# LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET ET LES ENGAGEMENTS DE TERÉGA

## 4.1 QUELS POURRAIENT ÊTRE LES EFFETS DU PROJET ?

Comme toute infrastructure, la construction d'un nouveau réseau gazier entre Villariès-Albi aurait des effets sur les territoires traversés. Cependant à la différence d'une route ou d'une voie ferrée, **la canalisation serait enterrée**. L'essentiel de ses incidences seraient donc **temporaires, car limitées à la phase chantier**. Les bénéfices du projet pour la **sécurité et la qualité d'alimentation en gaz seraient en revanche pérennes**. Le projet permettrait aussi **d'arrêter l'exploitation de la canalisation de 1974 située - pour partie - dans des zones urbaines et écologiquement sensibles**.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### ARRÊTER L'ANCIENNE CANALISATION : POUR QUELLES OPPORTUNITÉS D'AMÉNAGEMENT ?

En termes d'aménagement du territoire, la mise à l'arrêt de l'ancienne canalisation construite en 1974 permettrait de « libérer » des espaces pour de nouveaux projets. En effet, même si la canalisation reste en terre, plus aucun gaz n'y circulera. Il serait donc possible de construire au-dessus de l'ouvrage enterré. Ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives pour des

**extensions de zones urbaines, artisanales ou commerciales.**

Les collectivités et aménageurs locaux pourraient également demander à Teréga de lui céder certains tronçons de l'ancienne canalisation afin d'y faire passer d'autres réseaux : irrigation, eau potable, fibre optique...

#### L'exemple de la base de loisirs de Pratgraussals à Albi

La canalisation actuelle traverse la base de loisirs de Pratgraussals. Ce « poumon vert » de treize hectares est en cours d'aménagement. Il accueillera bientôt de nouveaux équipements sportifs, culturels... La mise à l'arrêt de la canalisation existante facilitera la réappropriation des rives du Tarn pour y développer par exemple la pêche (création de cales de mise à l'eau des bateaux, etc).



LA CANALISATION QUI TRAVERSE LA BASE DE LOISIR DE PRATGRAUSSALS NE SERAIT PLUS EXPLOITÉE (ALBI)

### CRÉER UNE NOUVELLE CANALISATION : AVEC QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'URBANISME ?

De son côté, la construction de la nouvelle canalisation s'effectuerait majoritairement sur des parcelles agricoles et en parallèle de l'autoroute (sur 16 km). Les principales restrictions en matière d'urbanisme s'appliqueraient essentiellement sur la bande de servitude de 6 mètres de largeur.

Dans cette emprise, il serait interdit de construire et de planter des arbres de plus de 2,70 m. C'est pourquoi le couloir identifié à ce stade par Teréga s'éloigne des zones à aménager et/ou à urbaniser dans les années à venir.

## PAYSAGES, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

### ARRÊTER L'ANCIENNE CANALISATION : POUR QUELLES OPPORTUNITÉS D'AMÉNAGEMENT ?

Dans la majorité des cas, la canalisation existante ne sera pas retirée du sous-sol, même si elle n'est plus exploitée. Pourquoi ? Parce que cela nécessiterait des travaux importants, avec des conséquences non négligeables sur l'environnement. A l'inverse, la canalisation peut demeurer sans risque dans le sous-sol. Elle n'est pas visible à deux exceptions près :

- Dans la traversée de l'Agout qui s'effectue via un pont aérien

- Dans les zones boisées où la végétation est entretenue au-dessus de la canalisation de manière à éviter que les plus grands arbres ne poussent et ne l'abîment avec leurs racines.

De ce point de vue, le projet aurait des effets positifs sur les paysages puisqu'il permettrait de supprimer la traversée aérienne de l'Agout. Le linéaire de forêts concernées resterait quant à lui constant (environ 1 500 mètres au total sur l'ensemble de la canalisation).



LA TRAVERSÉE AÉRIENNE DE L'AGOUT POURRAIT ÊTRE SUPPRIMÉE - ©TERÉGA



## CRÉER UNE NOUVELLE CANALISATION : AVEC QUELS EFFETS SUR LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE ?

La **sécurisation du réseau et de l'alimentation en gaz** du territoire est l'un des **principaux bénéfices attendus** de la construction d'une nouvelle canalisation. Pour les riverains, la principale gêne occasionnée serait liée au chantier (trafic...). Elle pourrait être réduite grâce à la définition d'un plan de circulation en concertation avec les municipalités.

En rapprochant le futur gazoduc de l'autoroute à chaque fois que cela est possible, **Teréga limiterait les effets paysagers en « regroupant » les infrastructures**. Seules les balises de couleur jaune, ainsi que les installations de surface (postes de sectionnement / coupures) resteraient visibles à l'issue des travaux.

### Focus sur l'insertion paysagère du poste de coupure de Téco

Le poste de coupure de Téco est la principale installation de surface prévue dans le projet. L'emplacement envisagé pour sa création répond à des besoins techniques (notamment son raccordement à l'antenne de Graulhet). Il a été identifié selon la démarche « **Éviter – Réduire – Compenser** ». Il s'éloigne des zones où la pression urbaine est la plus forte et Teréga veillera à assurer son insertion paysagère par des mesures adaptées.

Concernant le patrimoine, Teréga est conscient des enjeux archéologiques importants à proximité de Montans. C'est pourquoi des démarches ont été engagées très tôt dans le projet auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles permettront **d'anticiper la réalisation de fouilles avec le concours des équipes de**

**l'Institut national de recherches archéologiques préventives** (INRAP). L'ensemble des données collectées à cette occasion seront mises à la disposition de l'administration et viendront enrichir la connaissance du passé historique de la zone du projet.

## AGRICULTURE ET VITICULTURE

### CRÉER UNE NOUVELLE CANALISATION : AVEC QUELLES INCIDENCES SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE ?

La création d'une canalisation gazière est parfaitement **compatible avec la poursuite de l'activité agricole**. L'ouvrage étant enfoui à 1,20 mètre de profondeur la très grande majorité des cultures et plantations peuvent reprendre au-dessus (y compris la vigne et les vergers).

Pour des raisons de sécurité, **seuls les arbres d'une hauteur supérieure à 2,70 m et la végétation avec des racines très profondes ne peuvent être replantés**.

Sur le couloir identifié à ce stade par Teréga, la production agricole est **essentiellement céréalière**. Le positionnement précis de la canalisation au sein des parcelles sera défini avec les personnes concernées de manière à **faciliter l'exploitation ultérieure des terres**.



LES RÉSEAUX D'IRRIGATION EXISTANTS SERONT CARTOGRAPHIÉS AU CAS PAR CAS AVEC LES EXPLOITANTS POUR DÉTERMINER LE MEILLEUR EMPLACEMENT POUR LA FUTURE CANALISATION - ©TERÉGA



SUR LES 68 KM DU COULOIR PRINCIPAL DU COULOIR, MOINS D'1 KM SE SITUERAIT EN ZONE VITICOLE - ©TERÉGA

Les principaux effets sur l'agriculture seraient concentrés sur la période de chantier qui immobiliserait une bande de travail de 14 mètres de largeur. Les responsables domaniaux de Teréga **rencontrent systématiquement les propriétaires et exploitants avant le démarrage des travaux de manière à mettre en place des aménagements pour**

**faciliter la poursuite de l'exploitation des terres** (clôtures provisoires, passages pour les engins agricoles, adaptations des systèmes d'irrigation...). Une fois le chantier terminé, les parcelles concernées sont **remises en état à l'identique : la terre végétale est replacée sur le dessus permettant ainsi une reprise rapide des cultures.**

### Indemnités : un protocole d'accord avec les Chambres d'Agriculture du Tarn et de Haute-Garonne

Teréga s'est rapproché des Chambres d'Agriculture afin de définir des modalités adaptées **d'indemnité des exploitants qui seraient concernés par le projet**. Un protocole agricole a été signé. Il prévoit le versement d'une **indemnité de dommages aux cultures afin de compenser l'immobilisation temporaire de la bande de travail durant le chantier**. Cette indemnité inclut : **la perte de récolte de l'année en cours, le déficit sur les récoltes suivantes, les frais de reconstitution des fumures et les troubles éventuels de jouissance.**



1  
AVANT LE CHANTIER  
ARTÈRE DE L'ADOUR



2  
PENDANT LE CHANTIER  
ARTÈRE DE L'ADOUR



3  
APRÈS LE CHANTIER  
ARTÈRE DE L'ADOUR

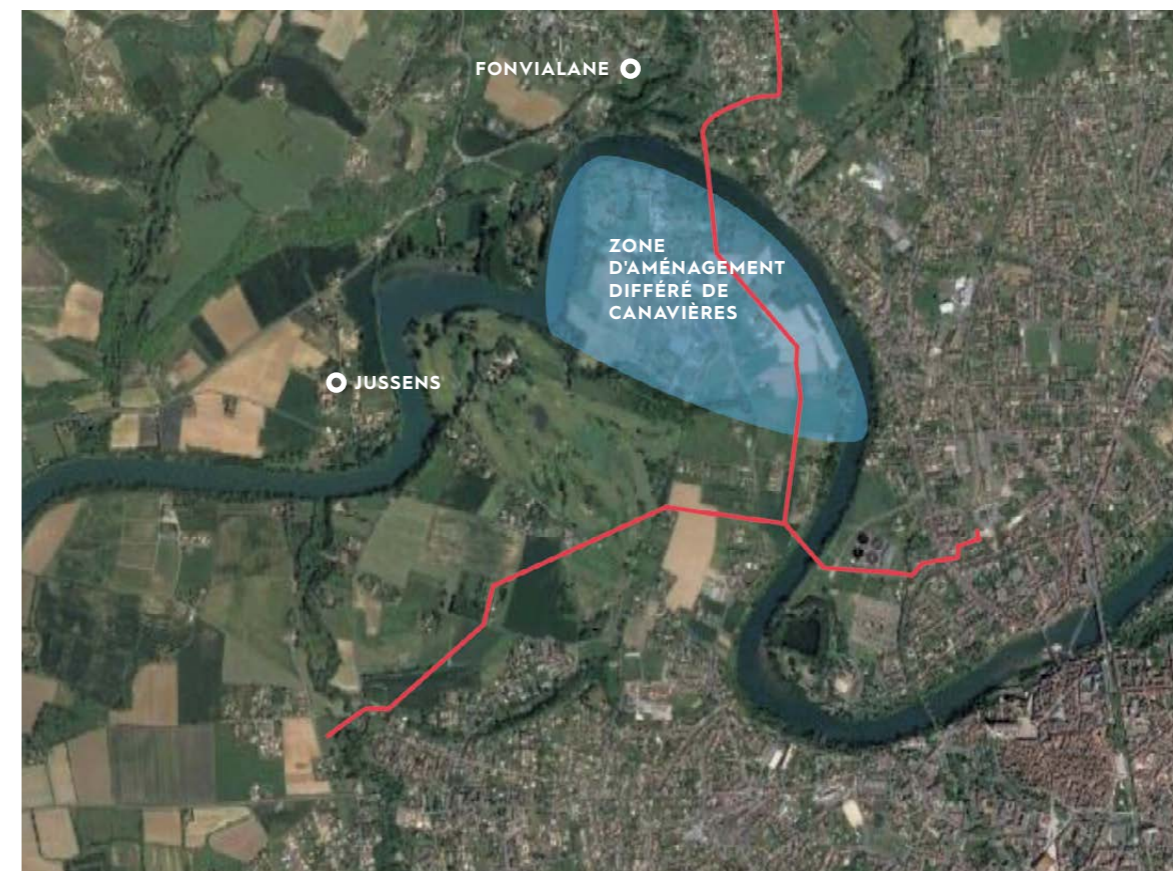
### Faciliter le raccordement d'installations locales de méthanisation agricole

Écologiquement et économiquement intéressante, la **méthanisation agricole** se développe depuis plusieurs années à l'échelon local. Le nouveau réseau gazier sécurisé **facilitera l'injection du biométhane directement sur les canalisations de Teréga**. Le tracé pourrait se rapprocher de certains projets identifiés dans le cadre de la concertation, afin de réduire la longueur et donc le coût de leur raccordement au réseau : une variable très importante pour permettre en particulier l'émergence de petites installations.

### ARRÊTER L'ANCIENNE CANALISATION : AVEC QUELS BÉNÉFICES POUR L'EXPLOITATION DES PARCELLES ?

Une fois l'ancienne canalisation mise à l'arrêt, les exploitants des parcelles concernées auront la possibilité **d'utiliser comme bon leur semble l'emprise de la servitude**. Ils pourront par exemple construire des **murs ou hangars agricoles, replanter des arbres de haute futaie (> 2,70 m)**, etc.

Cela sera aussi le cas dans la zone de Canavières - actuellement traversée par le réseau gazier - qui a été ciblée par la Ville d'Albi pour y déployer des **installations maraîchères dans le cadre de son projet alimentaire territorial**.



VUE AÉRIENNE ZONE DE CANAVIÈRES AVEC CANALISATION EXISTANTE VILLARIÈS - ALBI

LÉGENDE — CANALISATION EXISTANTE TERÉGA

## ÉCONOMIE LOCALE

### CRÉER UNE NOUVELLE CANALISATION : AVEC QUELLES RETOMBÉES SUR L'ÉCONOMIE LOCALE ?

La nouvelle canalisation contribuerait à la **sécurisation des approvisionnements et au maintien de la qualité d'alimentation en gaz des entreprises du territoire**, dont 7, rappelons-le, sont directement raccordées au

réseau de Teréga, car elles ont d'importants besoins énergétiques.

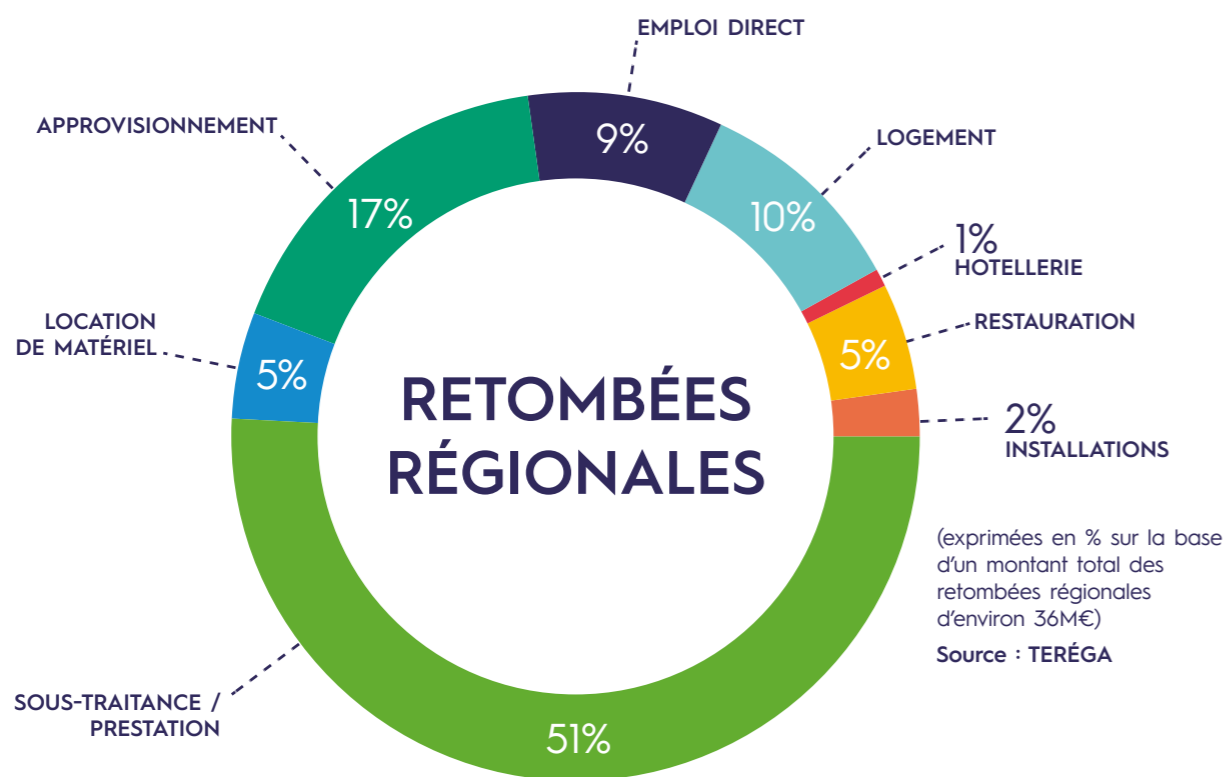
Le tracé du couloir proposé par Teréga prend également en compte **l'évolution des besoins du tissu économique**.

#### Entre 10 et 15 M€ de retombées locales liées au chantier

En se basant sur ses projets passés, Teréga estime que les retombées locales d'un chantier de pose d'un gazoduc se situent entre 15 et 20% du montant total d'investissement. **Le coût du projet Villariès-Albi avoisinant environ les 70 M€, 10 à 15 M€ pourraient être réinjectés dans l'économie locale** pour de la location de matériel, de l'hébergement et de la restauration...

Le chantier aurait également des **effets sur l'emploi**. En effet, si les entreprises capables de réaliser la pose de gazoduc sont très spécialisées et donc souvent extérieures au territoire, elles ont besoin de plusieurs dizaines d'intérimaires sur place. C'est pourquoi Teréga intègre à ses appels d'offres des **clauses d'insertion et de recours à la main-d'œuvre locale de façon à maximiser les retombées territoriales. Des entrepreneurs locaux et régionaux sont également mobilisés pour la réalisation des travaux de terrassement**.

ESTIMATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DU PROJET ARTÈRE DE L'ADOUR



#### Favoriser l'intégration des « nouveaux gaz »

Aujourd'hui, le secteur de l'énergie fait face à des bouleversements et à des défis sans précédent. Le plan de recherche et d'innovation de Teréga, baptisé **IMPACTS 2025**, a pour **objectif de permettre au gaz de jouer son rôle d'accélérateur de la transition énergétique**. Il porte sur l'adaptation des infrastructures à l'arrivée des nouveaux gaz

(dits aussi gaz verts) et l'étude des synergies entre les différents vecteurs énergétiques et leurs infrastructures (Smart Grids multiénergies). Ainsi, au travers de ses projets, **Teréga participe à la structuration des filières biométhane, bio GNV, GNV et hydrogène**. Filières qui prennent une importance croissante en Région Occitanie et particulièrement dans le Tarn qui **abrite des entreprises reconnues (Trifyl, Seven, Safra...)**.

#### EN SAVOIR +

[Rapport d'activité et de développement durable 2020 ou https://www.terega.fr/newsroom/les-publications](https://www.terega.fr/newsroom/les-publications)



## ENVIRONNEMENT NATUREL

### ARRÊTER L'ANCIENNE CANALISATION : AVEC QUELS BÉNÉFICES POUR L'ENVIRONNEMENT ?

D'un point de vue environnemental, le projet permettra la **mise à l'arrêt d'une canalisation construite dans les années 70** alors que l'écologie ne faisait pas encore partie des principales préoccupations des Français et était beaucoup moins présente dans le corpus réglementaire.

Le nouveau couloir étudié **prend en compte**

**ces enjeux en s'éloignant du tracé du réseau existant dans des secteurs sensibles**, comme la zone humide située entre Buzet-sur-Tarn et Saint-Sulpice-la-Pointe.

Après son arrêt d'exploitation, la canalisation ne sera pas extraite du sous-sol afin d'éviter de perturber les milieux naturels qui se trouvent au-dessus.



©TERÉGA

### CRÉER UNE NOUVELLE CANALISATION : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DE LA BIODIVERSITÉ ?

Le réseau gazier étant enterré, ses principales incidences sur la faune, la flore, les cours d'eau... sont liées à la phase de construction des ouvrages.

La prise en compte de l'environnement est permanente à tous les stades de la vie des projets de Teréga :

- **Dès la phase de conception** : la démarche « Éviter-Réduire-Compenser » est appliquée en donnant systématiquement la priorité à **l'évitement des secteurs d'enjeux environnementaux**. Les études sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Elles s'étendent sur un cycle biologique complet (4 saisons). Leurs enseignements sont intégrés à l'évaluation environnementale et servent de base à l'identification de mesures de réduction

et de compensation des effets qui n'ont pu être évités ;

- **En amont des travaux** : les appels d'offres passés par Teréga pour sélectionner les entreprises de pose intègrent des **clauses environnementales très strictes** ;
- **Durant le chantier** : un suivi permanent est assuré par un écologue. Le phasage des travaux est adapté aux enjeux environnementaux pour tenir compte de la **période de reproduction des espèces animales**. Teréga met également en œuvre des techniques adaptées pour la **traversée des zones les plus sensibles** (cours d'eau et zones humides) qui minimisent leurs effets (usage de plats-bords, délimitation des emprises de chantier...).

- **Au terme de la construction du gazoduc et en phase d'exploitation** : TERÉGA adapte ses modalités d'entretien de la bande de servitude en intervenant aux **périodes de moindre impact dans le cycle biologique des espèces et favorisant l'entretien mécanique et limitant l'usage des phytosanitaires au strict minimum**.

Dans certains cas, des suivis de zones humides et milieux protégés qui n'ont pu être évités par la canalisation sont également réalisés.

Grâce à cette démarche globale de protection de la biodiversité, Teréga s'est vu décerner le label « **Stratégie Nationale de la Biodiversité** » par le Ministère de l'Environnement dès 2014.



ENCOURAGÉS PAR LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DE TERÉGA, LES ENTREPRISES DE POSE UTILISENT DE PLUS EN PLUS DES PELLES HYBRIDES POUR OPTIMISER LEURS BILAN CARBONE - ©TERÉGA



UN ÉCOLOGUE EN PERMANENCE SUR LES CHANTIERS - ©TERÉGA



REMISE EN ÉTAT D'UNE TRAVERSÉE SOUS COURS D'EAU RÉALISÉE EN SOUILLE - ©TERÉGA

### Connaissez-vous le Plan national d'actions (PNA) en faveur du milan royal ?

Avec l'Allemagne et l'Espagne, notre pays abrite plus de 70% de la population mondiale du « **milan royal** » qui vit dans les zones de polyculture et d'élevage, notamment dans le Tarn. La France constitue le **principal couloir de migration de cette espèce. Elle a donc une responsabilité majeure dans sa conservation**. Or, le milan royal est considéré comme menacé sur le territoire national. C'est pourquoi la France met en œuvre depuis 2003 des actions visant à **consolider les populations existantes**. Dans le cadre du projet, l'essentiel de la zone ciblée par le PNA du milan royal serait évitée. Le couloir envisagé à ce stade passe dans ses marges et uniquement sur un très faible linéaire (500 mètres environ). Le phasage des chantiers serait **adapté pour minimiser l'impact sur cette espèce, en particulier durant la nidification** (de mars à juin).



MILAN ROYAL - ©TERÉGA

## 4.2 LES ENGAGEMENTS DE TERÉGA

Aménageur responsable, Teréga agit au quotidien pour mettre à la disposition de tous un **réseau toujours plus sûr, efficace et intégré dans son environnement**. Depuis plus de 75 ans, Teréga s'engage à **développer des infrastructures de transport dans le respect des enjeux des territoires traversés et en accompagnant leur transition énergétique**. Le projet Villariès-Albi s'inscrirait pleinement dans cette logique.

### LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE TERÉGA VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

#### COLLECTIVITÉS



Dans le prolongement de sa mission de service public, qui consiste à assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz des particuliers et des entreprises, Teréga prend **4 engagements** vis-à-vis des collectivités territoriales :

- 1 **Échanger régulièrement avec l'ensemble des acteurs locaux** et les impliquer à chacune des phases du projet.
- 2 Concevoir avec eux un ouvrage qui tienne compte des **opportunités futures de développement des territoires et des projets d'aménagement** en cours et à venir.
- 3 **Rétrocéder aux collectivités** qui en feraient la demande **les tronçons de la canalisation mise à l'arrêt** pour faciliter le déploiement de leurs propres réseaux (fibre optique, eau potable, etc.).
- 4 Faire en sorte que son réseau puisse participer à **l'émergence de projets d'énergies renouvelables autour des « nouveaux gaz »** (biométhane, hydrogène, bio-GNV...).

#### RIVERAINS



De nombreuses personnes ignorent la présence à proximité de chez eux des canalisations de transport de gaz.

Teréga s'engage à :

- 1 **Associer les riverains** (actuels et futurs) à la **concertation préalable** et au-delà jusqu'à la mise en service du nouvel ouvrage.
- 2 **Être à l'écoute** (pendant et après le chantier) des demandes des populations proches du gazoduc, en intervenant pour limiter la gêne occasionnée durant les travaux.
- 3 **Adapter les caractéristiques de la canalisation et la protéger** de façon à garantir un niveau de sécurité maximal durant toute son exploitation.

#### EXPLOITANTS AGRICOLES



Les exploitants sont les premiers concernés par le projet qui s'inscrirait très majoritairement dans un contexte agricole. C'est pourquoi Teréga s'engage à :

- 1 **Les consulter** (ainsi que leurs représentants au sein des Chambres d'Agriculture) **tout au long du projet** ; et plus particulièrement sur la question de l'emplacement de la canalisation et de l'organisation des travaux.
- 2 **Faciliter la poursuite des activités agricoles durant le chantier** en étant à l'écoute de leurs besoins.
- 3 **Remettre en état les terrains à l'identique et leur verser l'indemnité de dommages** aux cultures dans un délai maximal de 2 mois suivant la signature de l'état des lieux post-travaux.
- 4 **Permettre la reprise de la canalisation mise à l'arrêt par Teréga par les agriculteurs qui souhaiteraient s'en servir de fourreau** pour leurs systèmes d'arrosage par exemple.

#### PROPRIÉTAIRES DES TERRAINS



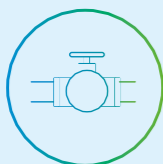
Vis-à-vis des propriétaires des terrains concernés par le passage de la canalisation, Teréga veillera à :

- 1 **Les associer au choix de l'emplacement de la canalisation** (positionnement au sein des parcelles).
- 2 **Leur verser une indemnité de servitude pour la bande de 6 mètres au-dessus de la canalisation.**
- 3 **Conduire des actions de prévention régulières à proximité de son réseau durant toute sa phase d'exploitation en sensibilisant les propriétaires à la nécessité de déclarer ses travaux pour éviter les accidents.** Teréga pourra notamment dépêcher ses équipes afin de repérer l'ouvrage (piquetage) en amont du démarrage des chantiers.



### La sécurité : priorité absolue de Teréga

Conscient de sa responsabilité en tant qu'acteur gazier européen et gestionnaire d'infrastructures reconnu, **Teréga considère la sécurité comme sa priorité absolue dans la conception, la construction et l'exploitation de son réseau depuis plus de 70 ans.** Allant au-delà de la réglementation en vigueur, l'entreprise s'est fixée une stratégie ambitieuse qui se traduit depuis 2018 par **le programme « PARI 2025 » : il vise notamment le « zéro accident, zéro accrochage ».**



- **Dès le stade de conception** d'une nouvelle canalisation, une étude dite « de dangers » est réalisée. Elle sert à **analyser et exposer les risques que peut représenter l'ouvrage** ainsi que ceux liés à son environnement. Elle permet de définir les mesures à prendre pour **garantir un niveau de sécurité maximum** tout au long de la vie de l'ouvrage : épaisseur des tubes, profondeur d'enfouissement, nature du revêtement de protection extérieur... Cette étude prévoit également l'organisation des moyens de secours et d'intervention en cas d'incident.

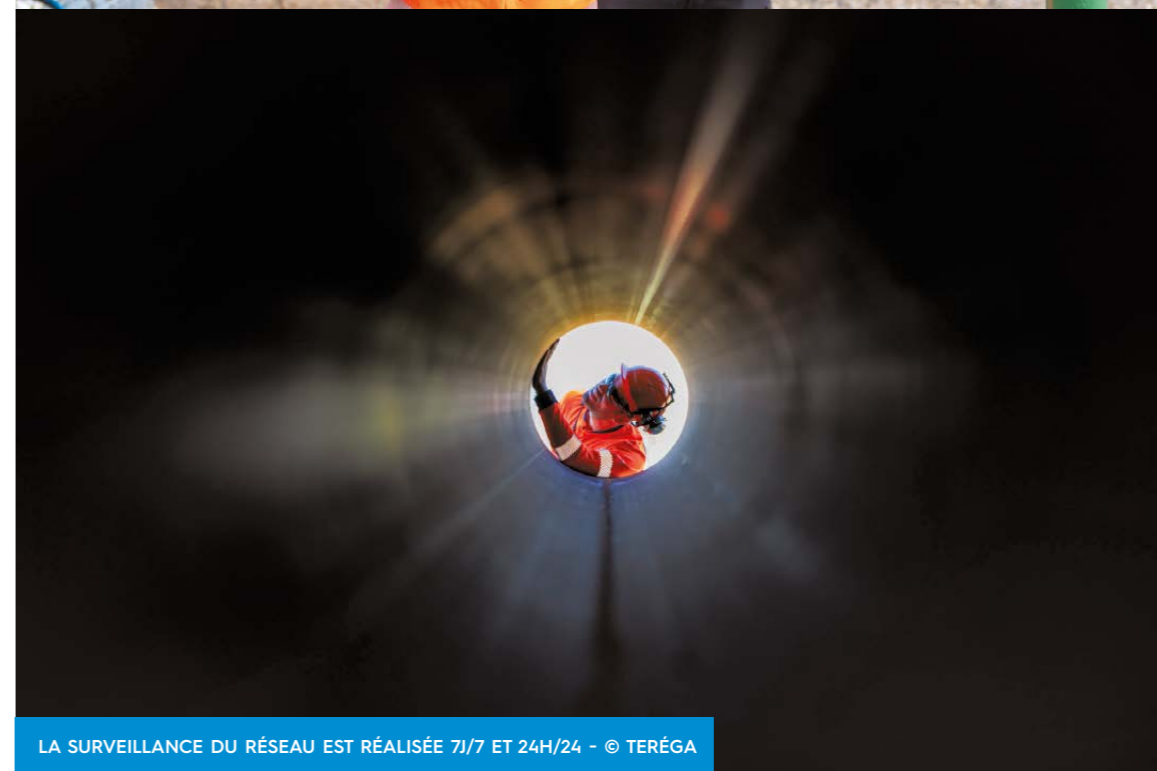


- **Les travaux de pose des canalisations** sont réalisés par des entreprises spécialisées soumises au respect de règles très strictes en matière de sécurité. Des contrôles sont effectués par l'administration. Avant sa mise en service la **canalisation est testée avec de l'eau sous pression. Elle doit démontrer sa résistance et son étanchéité à une pression très supérieure à celle de circulation du gaz.** Des organismes indépendants surveillent ces épreuves hydrauliques.



- **Une fois la canalisation en service**, elle est surveillée en continu **24h/24 et 7j/7 par le service mouvement gaz de Teréga.** Une dizaine de fois par an des survols aériens sont réalisés et chaque année les équipes de terrain longent intégralement la canalisation (en voiture ou à pied) pour **identifier d'éventuelles anomalies de repérage de la canalisation** (bornes ou balises manquantes...). Tous les **cinq ans, Teréga procède à une mise à jour de l'étude de danger de l'ensemble de son réseau.** Celle-ci détermine des zones devant faire l'objet d'aménagements réglementaires (pose de dalles de protection, balisage renforcé...). Enfin, **tous les 10 ans une inspection intégrale des tubes est réalisée au moyen d'outils munis de capteurs : pistons racleurs** (ou pistons instrumentés).

Toutes ces mesures contribuent à **faire du transport du gaz par canalisation le mode de transport d'énergie le plus sûr** (comparativement aux autres alternatives : route, ferroviaire, maritime et fluvial).



LA SURVEILLANCE DU RÉSEAU EST RÉALISÉE 7J/7 ET 24H/24 - © TERÉGA

EN SAVOIR +

[Le Programme PARI 2025](#)

## LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE TERÉGA EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Teréga s'engage à prendre en compte l'environnement à tous les stades de son projet.

### DÈS LA CONCEPTION DE L'OUVRAGE

Teréga s'engage à appliquer le principe « **Eviter-Réduire-Compenser** » dans la recherche du tracé, comme cela a déjà été le cas pour déterminer le fuseau et le couloir dits « de moindre impact ». Pour cela un diagnostic sur les **4 saisons est en cours de réalisation.**

Il viendra nourrir l'étude environnementale réalisée par un cabinet spécialisé, en lien avec l'administration et les associations environnementales du territoire. Sur cette base, **Teréga s'engage à identifier un tracé qui permettra de préserver au maximum l'équilibre du patrimoine naturel.**

### PENDANT LES TRAVAUX

Durant les travaux, Teréga appliquera les principes de sauvegarde environnementale, qui prévoit notamment :

- La délimitation stricte des zones de chantier,
- Le tri des terres,
- La gestion des déchets,

- Le maintien de l'écoulement des cours d'eau,
- La gestion des eaux de pluie du chantier à proximité des cours d'eau,
- La signalisation des zones sensibles...



PHOTO CHANTIER AVEC CANALISATION DE DIAMÈTRE ÉQUIVALENT À CELUI DE VLLARIÈS-ALBI - ©TERÉGA

De plus, Teréga mettra en œuvre des **mesures de franchissement spécifiques pour les zones environnementalement sensibles** (cours d'eau et zones humides), telles que des forages dirigés.

### À L'ISSUE DU CHANTIER

Conformément à ses engagements en matière de préservation de la biodiversité, Teréga s'assurera, à l'issue des travaux, de la **bonne remise en état des milieux traversés par la nouvelle canalisation.**

Des dispositions spécifiques seront prises vis-à-vis de la faune et de la flore : **suivi du repeuplement de certaines espèces protégées sur la bande de servitude, mise en place de pratiques d'entretien pour l'entretien des servitudes, suivi de certaines zones humides, etc.** Les données collectées relatives à la faune et la flore seront partagées

avec les organismes intéressés (administrations, conservatoires d'espaces naturels, etc.).

Teréga s'engage également à **gérer directement les espaces de compensation** dans le cas où tous les milieux abritant des espèces protégées n'auraient pas pu être évités. Cette gestion pourra se faire par acquisition ou via la signature de conventions. Elle s'effectuera en concertation avec les parties prenantes locales. À titre d'exemple, sur d'autres territoires, **des plans de gestion sont établis en partenariat avec les Conservatoires d'Espaces Naturels.**



ESPACE DE COMPENSATION : BOISEMENT HUMIDE  
GUICHE SUR LE PROJET ARTÈRE DE L'ADOUR - ©TERÉGA



ESPACE DE COMPENSATION : ILOTS DE  
VIEILLISSEMENT - FORÊT D'URDES - ©TERÉGA



#### La démarche « Be Positif » de Teréga : atteindre un bilan environnemental positif en 2025

En tant qu'acteur responsable du secteur de l'énergie, Teréga est pleinement conscient des enjeux de la transition écologique et énergétique. C'est pourquoi Teréga s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'environnement en appliquant une **politique de développement durable dans toutes ses activités.** L'entreprise agit pour la préservation de l'air, de l'eau, de la biodiversité, du sol, des paysages... Elle s'impose une ligne de conduite ambitieuse qui se traduit, depuis 2018, par un programme nommé : **BE POSITIF** (Bilan Environnemental Positif). Grâce à lui, Teréga a atteint en 2020 une première étape capitale : **la neutralité carbone.** Désormais, Teréga poursuit son action pour **atteindre un bilan environnemental positif à l'horizon 2025.**

EN SAVOIR +

[Le programme Be Positif de Teréga](#)







40, avenue de l'Europe • CS 20522 • 64010 Pau Cedex  
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 •  @Teregacontact • [www.terega.fr](http://www.terega.fr)